

Rapport au titre du troisième pilier (non audité) Pour la période terminée le 30 juin 2023

TABLE DES MATIÈRES

<p>2 Remarques à l'intention du lecteur</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 Utilisation de ce document 2 Champ d'application de ce document 3 Mise en garde sur les énoncés prospectifs 3 Politique de communication <p>4 Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution) [KM2] 5 Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) [OV1] 6 Actifs pondérés en fonction des risques (APR) 8 Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité 9 Évolution des actifs pondérés en fonction des risques <p>10 Composition des fonds propres et TLAC</p> <ul style="list-style-type: none"> 10 Composition des fonds propres réglementaires [CC1] 13 Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires 14 Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan [CC2] 16 Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles [CCA] 22 Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution) [TLAC1] 23 Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique [TLAC3] 	<p>25 Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> 25 Différences entre les périmètres de consolidation comptable réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires [LI1] 26 Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers [LI2] <p>27 Risque de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> 27 Qualité de crédit des actifs [CR1] 30 Variations des stocks de prêts et de titres de dettes en défaut [CR2] 31 Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) [CR3] 35 Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM) [CR4] 37 Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques [CR5] AI RB - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CR6] 41 • Clientèle non détail 46 • Clientèle de détail 51 FIRB - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CR6] 	<p>Risque de crédit (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> 53 États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB [CR8] 54 Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions 57 Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité 59 Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes – Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs <p>60 Risque de contrepartie</p> <ul style="list-style-type: none"> 60 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche [CCR1] 61 Exigences de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) [CCR2] 62 Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques [CCR3] 65 AIRB - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CCR4] 68 FIRB - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CCR4] 69 Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie [CCR5] 	<p>Risque de contrepartie (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> 70 Expositions sur dérivés de crédit [CCR6] 70 Expositions sur les contreparties centrales [CCR8] <p>71 Titrisation</p> <ul style="list-style-type: none"> 71 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire [SEC1] 74 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) [SEC4] <p>76 Mesures de contrôle macroprudentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> 76 Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique [CCyB1] <p>78 Ratio de levier</p> <ul style="list-style-type: none"> 78 Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier [LR1] 79 Déclaration commune du ratio de levier [LR2] <p>80 Liquidité</p> <ul style="list-style-type: none"> 80 Ratio de liquidité à court terme (LCR) [LIQ1] <p>81 Autres informations</p> <ul style="list-style-type: none"> 81 Exigences de communication au titre du troisième pilier 83 Abréviations 84 Glossaire
--	--	--	--

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

UTILISATION DE CE DOCUMENT

Le Rapport au titre du troisième pilier (ce document) vise à soutenir la transparence et la communication des informations complémentaires inhérentes à la gestion du capital et des risques du Mouvement Desjardins (Mouvement) et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'en apprécier le profil de risque et la performance financière. L'information présentée dans ce document n'a pas été audité.

Ce document doit être utilisé en tant que complément aux rapports financiers intermédiaires et au rapport annuel. Ces rapports, qui comprennent les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins, sont disponibles sur son site Web, à l'adresse Desjardins.com, et sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). Ce document doit également être utilisé en complément du document Informations financières complémentaires du Mouvement, également disponible sur son site Web.

Certaines informations pertinentes au troisième pilier sont divulguées dans le cadre de ces documents. Un tableau de référence intitulé « Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts » est présenté sous chacune des exigences réglementaires lorsqu'applicable. Ce dernier fait état des exigences du troisième pilier qui ne sont pas directement traitées dans le cadre de ce document et redirige vers les sections appropriées des documents distincts.

Les informations divulguées au niveau de ce rapport sont préparées conformément aux lignes directrices publiées par l'Autorité des marchés financiers (AMF ou Autorité) :

- La *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*;
- La *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes*;
- La *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance de la capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, y compris les exigences de levier. Cette dernière a été révisée et les changements ont été mis en place au 1^{er} trimestre 2023, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017.

Ces lignes directrices sont disponibles sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse <https://lautorite.qc.ca>. Les exigences du Comité de Bâle, desquelles les lignes directrices de l'AMF découlent, se retrouvent à l'adresse <https://www.bis.org>.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

CHAMP D'APPLICATION DE CE DOCUMENT

Ce document présente des informations financières du Mouvement Desjardins, qui regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. La composition du périmètre de consolidation comptable du Mouvement est présentée dans la section « Périmètre du Groupe » de la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » de ses états financiers combinés annuels.

Quant aux informations sur le capital et les risques présentées dans ce document, elles sont principalement établies selon son périmètre réglementaire en vertu de l'Accord de Bâle III. Ce dernier diffère du périmètre comptable du fait que les participations dans les filiales d'assurance sont exclues de celui-ci par voie de déduction du capital. L'information provient d'une combinaison de données d'origine comptable et réglementaire. De plus, les données relatives au capital et aux risques sont présentées afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans les recommandations du document Enhancing the Risk Disclosures of Banks du 29 octobre 2012.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur ses activités, ses résultats et sa situation financière, ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs mentionnés dans le rapport de gestion. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

POLITIQUE DE COMMUNICATION

Le Mouvement Desjardins détient une politique de divulgation de l'information financière importante (politique), approuvée par le conseil d'administration et définissant les processus de contrôle et procédures internes à cet effet.

Les principaux éléments de la politique s'appliquent aux documents financiers importants du Mouvement et de ses émetteurs assujettis de même qu'aux documents qui sont déposés auprès des autorités réglementaires. Entre autres, la politique énonce les principes directeurs de communication applicables à ces documents, y compris l'information au titre du troisième pilier, l'existence et le maintien d'un processus de contrôle et de validation de l'information financière importante et la responsabilité du conseil d'administration et de la haute direction envers la mise en place et la garantie de la structure de contrôle interne efficace pour la communication d'information importante.

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES, DES INDICATEURS PRUDENTIELS CLÉS ET DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Tableau KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution⁽¹⁾⁽²⁾)

	a	b	c	d	e
(en millions de dollars)	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022
1 Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽³⁾	39 003	40 203	38 722	37 707	34 601
1a Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues (PCA) ⁽⁴⁾	39 003	40 203	38 721	37 705	34 600
2 APR totaux au niveau du groupe de résolution	131 342	137 189	134 880	144 117	136 945
3 TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	29,7 %	29,3 %	28,7 %	26,2 %	25,3 %
3a TLAC en pourcentage des APR (ligne 1a / ligne 2) (%) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA ⁽⁴⁾	29,7 %	29,3 %	28,7 %	26,2 %	25,3 %
4 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution ⁽⁵⁾	366 286	353 231	364 519	364 399	357 706
5 TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier ⁽⁵⁾ (ligne 1 / ligne 4)	10,6 %	11,4 %	10,6 %	10,4 %	9,7 %
5a TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier ⁽⁵⁾ (ligne 1a / ligne 4) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA ⁽⁴⁾	10,6 %	11,4 %	10,6 %	10,4 %	9,7 %
6a L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	oui	oui	oui	oui	oui
6b L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	non	non	non	non	non
6c Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui aucune limite n'était appliquée	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

⁽¹⁾ Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽²⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽³⁾ Émission de 2,1 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC en 2023, dont 0,3 G\$ au cours du 2^e trimestre.

⁽⁴⁾ Pour les trimestres de l'exercice 2022, cette ligne incluait les dispositions transitoires publiées par l'AMF prévoyant qu'une partie des provisions générales, initialement admise dans les fonds propres de la catégorie 2 pouvait être incluse dans les fonds propres de la catégorie 1A. Ces mesures transitoires ont cessé de s'appliquer le 1^{er} janvier 2023.

⁽⁵⁾ Dans le cadre des mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF depuis le 31 mars 2020, les réserves auprès de banques centrales sont exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Tableau OV1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)⁽¹⁾

	a					b		c	
	APR					Exigences minimales de fonds propres ⁽²⁾			
(en millions de dollars)	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022	Au 30 juin 2023			
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie – CCR)	95 623	100 453	100 717	112 109	106 648	7 650			
2 dont : approche standard (AS)	25 698	25 227	24 805	24 992	23 566	2 056			
3 dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	8 928	8 571	—	—	—	714			
4 dont : approche par critère de classement prudentiel	—	—	—	—	—	—			
5 dont : approche fondée sur les notations internes « avancées » (AIRB) ⁽³⁾	60 997	66 655	75 912	87 117	83 082	4 880			
6 Risque de contrepartie ⁽⁴⁾	3 280	2 895	3 262	4 974	4 233	263			
7 dont : approche standard pour le risque de contrepartie (AS-CCR)	2 758	2 506	2 678	4 302	3 423	221			
8 dont : MMI	—	—	—	—	—	—			
9 dont : autres CCR	522	389	584	672	810	42			
10 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) ⁽⁵⁾	2 737	3 405	2 429	2 453	2 148	219			
11 Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques et méthode des modèles internes au cours de la période transitoire linéaire de cinq ans	—	—	—	—	—	—			
12 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche par transparence	—	—	—	—	—	—			
13 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	—	—	—	—	—	—			
14 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche de repli	—	—	2 505	2 329	2 164	—			
15 Risque de règlement	—	—	—	—	—	—			
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	338	360	361	374	382	27			
17 dont : approche fondée sur les notations internes (NI)	—	—	—	—	—	—			
18 dont : approche prudentielle (AP) fondée sur les notations internes	—	—	—	—	—	—			
19 dont : approche standard (AS) / approche prudentielle simplifiée (APS)	338	360	361	374	382	27			
20 Risque de marché	3 283	3 531	3 959	3 255	3 228	262			
21 dont : approche standard (AS)	369	385	308	400	437	30			
22 dont : approche fondée sur les méthodes internes (MMI)	2 914	3 146	3 651	2 855	2 791	232			
23 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	—	—	—	—	—	—			
24 Risque opérationnel	21 165	20 223	15 114	15 105	14 935	1 693			
25 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	9 073	9 365	9 509	9 439	9 036	726			
26 Plancher d'APR	—	—	1 455	—	—	—			
27 Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire)	—	—	—	—	—	—			
28 Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire)	—	—	—	—	—	—			
29 Total (1 + 6 + 10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 + 16 + 20 + 23 + 24 + 25 + 28)	135 499	140 232	139 311	150 038	142 774	10 840			

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ L'exigence minimale de fonds propres représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽³⁾ La révision de certains aspects méthodologiques a entraîné une baisse des actifs pondérés en fonction des risques au 4^e trimestre de 2022.

⁽⁴⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽⁵⁾ Bâle III a été révisé et requiert que la charge de l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC), soit présentée séparément du risque de contrepartie. Les données des trimestres comparatifs ont été redressées.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)⁽¹⁾

Au 30 juin 2023

	Approche des notations internes		Approche standard		Total		Exigence de capital ⁽³⁾	Taux de pondération moyen des risques
	Expositions ⁽²⁾	APR	Expositions ⁽²⁾	APR	Expositions ⁽²⁾	APR		
(en millions de dollars)								
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	81 531	7 132	5 781	42	87 312	7 174	574	8,2 %
Organismes publics hors administration centrale	—	—	8 191	1 638	8 191	1 638	131	20,0 %
Institutions financières	5 846	1 749	2 658	1 299	8 504	3 048	244	35,8 %
Entreprises	32 723	18 086	13 031	11 717	45 754	29 803	2 384	65,1 %
Titrisation	—	—	27	338	27	338	27	1 250,0 %
Actions	—	—	708	843	708	843	67	119,0 %
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	9 734	5 663	173	131	9 907	5 794	465	58,5 %
Immobiliers	165 349	26 688	4 586	3 230	169 935	29 918	2 393	17,6 %
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	23 569	6 332	1 419	1 078	24 988	7 410	593	29,7 %
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	15 444	4 275	84	63	15 528	4 338	347	27,9 %
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	334 196	69 925	36 658	20 379	370 854	90 304	7 225	24,4 %
Risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	— %
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	— %
Institutions financières	4 347	1 922	60	40	4 407	1 962	157	44,5 %
Entreprises	5	6	410	253	415	259	20	172,6 %
Portefeuille de négociation	925	500	507	536	1 432	1 036	83	72,3 %
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	—	—	5 465	2 737	5 465	2 737	219	50,1 %
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	307	23	307	23	2	7,7 %
Sous-total du risque de contrepartie	5 277	2 428	6 749	3 589	12 026	6 017	481	50,0 %
Autres actifs ⁽⁴⁾	—	—	—	—	21 931	14 730	1 178	67,2 %
Total du risque de crédit	339 473	72 353	43 407	23 968	404 811	111 051	8 884	27,4 %
Risque de marché								
Valeur à risque (VaR)	—	568	—	—	—	568	45	— %
VaR en période de tension	—	1 358	—	—	—	1 358	109	— %
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) ⁽⁵⁾	—	988	—	—	—	988	79	— %
Autres ⁽⁶⁾	—	—	—	369	—	369	30	— %
Total du risque de marché⁽⁷⁾	—	2 914	—	369	—	3 283	263	— %
Risque opérationnel	—	—	—	21 165	—	21 165	1 693	— %
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher d'APR	339 473	75 267	43 407	45 502	404 811	135 499	10 840	33,5 %
Ajustement en fonction du plancher d'APR⁽⁸⁾	—	—	—	—	—	—	—	— %
Total des actifs pondérés en fonction des risques	339 473	75 267	43 407	45 502	404 811	135 499	10 840	33,5 %

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars)	Actifs pondérés en fonction des risques			
	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie				
Emprunteurs souverains	9 059	7 213	7 306	7 331
Organismes publics hors administration centrale	1 656	s.o.	s.o.	s.o.
Institutions financières	3 374	4 389	4 335	3 872
Entreprises	30 515	51 062	51 497	48 392
Titrisation	360	361	374	382
Actions	757	2 787	2 601	2 410
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	4 519	5 041	5 009	4 943
Immobilier	33 377	11 421	21 437	19 780
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	7 226	6 046	6 060	5 893
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	4 467	5 527	5 891	5 788
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	95 310	93 847	104 510	98 791
Risque de contrepartie				
Emprunteurs souverains	—	—	—	2
Organismes publics hors administration centrale	—	s.o.	s.o.	s.o.
Institutions financières	1 515	1 624	2 456	2 498
Entreprises	330	330	480	289
Portefeuille de négociation	1 021	1 130	1 784	1 202
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	3 405	2 429	2 453	2 148
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	29	47	41	61
Sous-total du risque de contrepartie	6 300	5 560	7 214	6 200
Autres actifs ⁽⁴⁾	14 868	14 948	14 810	14 736
Facteur scalaire ⁽⁹⁾	—	4 428	5 144	4 884
Total du risque de crédit	116 478	118 783	131 678	124 611
Risque de marché				
Valeur à risque (VaR)	759	714	629	522
VaR en période de tension	1 401	2 163	1 339	1 235
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) ⁽⁵⁾	956	760	846	1 034
Autres ⁽⁶⁾	415	322	441	437
Total du risque de marché⁽⁷⁾	3 531	3 959	3 255	3 228
Risque opérationnel	20 223	15 114	15 105	14 935
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher d'APR	140 232	137 856	150 038	142 774
Ajustement en fonction du plancher d'APR⁽⁸⁾	—	1 455	—	—
Total des actifs pondérés en fonction des risques	140 232	139 311	150 038	142 774

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

(3) L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

(4) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessus d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

(5) Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

(6) Représente principalement les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires.

(7) Les multiplicateurs de la valeur à risque par facteurs de risque sont majorés automatiquement en fonction des contrôles ex-post conformément à une nouvelle directive de l'AMF.

(8) Le plancher d'APR est défini en vertu des approches standards.

(9) Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

Actifs pondérés en fonction des risques⁽¹⁾ par secteurs d'activité⁽²⁾

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022
Attribués aux secteurs d'activité⁽³⁾					
Particuliers et Entreprises ⁽⁴⁾	104 831	108 647	105 587	116 225	111 324
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	3 799	3 568	7 116	6 899	6 215
Assurance de dommages	5 484	5 126	4 363	4 555	4 694
Autres	21 385	22 891	20 790	22 359	20 541
Non attribués ⁽⁵⁾	—	—	1 455	—	—
Total des actifs pondérés en fonction des risques	135 499	140 232	139 311	150 038	142 774

⁽¹⁾ Les montants représentent les montants d'actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul du ratio de fonds propres de la catégorie 1A.

⁽²⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽³⁾ Certains éléments sous Bâle III sont désormais traités en déduction.

⁽⁴⁾ La révision de certains aspects méthodologiques a entraîné une baisse des actifs pondérés en fonction des risques au 4^e trimestre de 2022.

⁽⁵⁾ Incluent le montant d'actifs pondérés en fonction des risques associés à l'ajustement en fonction du plancher d'APR.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le														
	30 juin 2023			31 mars 2023			31 décembre 2022			30 septembre 2022			30 juin 2022		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total
Risque de crédit															
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	110 178	6 300	116 478	113 092	5 691	118 783	124 251	7 427	131 678	118 230	6 381	124 611	112 221	5 647	117 868
Taille du portefeuille ⁽²⁾	2 329	(492)	1 837	3 327	1 253	4 580	1 897	(798)	1 099	2 204	(538)	1 666	3 523	512	4 035
Qualité du portefeuille ⁽³⁾	1 712	180	1 892	(776)	446	(330)	(2 290)	(932)	(3 222)	1 950	1 497	3 447	290	211	501
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾	—	—	—	615	2	617	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	(8 965)	42	(8 923)	(6 063)	(1 092)	(7 155)	(10 565)	—	(10 565)	1 231	—	1 231	1 970	—	1 970
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	(220)	(13)	(233)	(17)	—	(17)	(201)	(6)	(207)	636	87	723	226	11	237
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	(5 144)	(283)	(5 427)	(2 914)	609	(2 305)	(11 159)	(1 736)	(12 895)	6 021	1 046	7 067	6 009	734	6 743
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	105 034	6 017	111 051	110 178	6 300	116 478	113 092	5 691	118 783	124 251	7 427	131 678	118 230	6 381	124 611

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le				
	30 juin 2023	31 mars 2023	31 décembre 2022	30 septembre 2022	30 juin 2022
Risque de marché					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	3 531	3 959	3 255	3 228	3 225
Variation des niveaux de risque ⁽⁶⁾	(248)	(428)	881	(14)	(138)
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾⁽⁷⁾	—	—	(177)	41	141
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	(248)	(428)	704	27	3
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	3 283	3 531	3 959	3 255	3 228
Risque opérationnel					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	20 223	15 114	15 105	14 935	14 654
Revenus générés	942	27	9	170	281
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	—	5 082	—	—	—
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	942	5 109	9	170	281
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	21 165	20 223	15 114	15 105	14 935
Ajustement en fonction du plancher d'APR					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	—	1 455	—	—	—
Taille du portefeuille ⁽²⁾	—	—	(2)	—	—
Qualité du portefeuille ⁽³⁾	—	—	—	—	—
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	—	(1 455)	1 457	—	—
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	—	(1 455)	1 455	—	—
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	—	—	1 455	—	—

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

(3) Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

(4) Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

(5) Concerne les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

(6) Concerne la variation des niveaux de risque et la fluctuation du taux de change, qui est considérée comme non significative.

(7) Les multiplicateurs de la valeur à risque par facteurs de risque sont majorés automatiquement en fonction des contrôles ex-post conformément à une nouvelle directive de l'AMF.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES ET TLAC

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2023	Renvois ⁽²⁾	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022
Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés : instruments et réserves						
1 Instruments de fonds propres de la catégorie 1A éligibles directement émis (et leur équivalent)	4 889	A + B	4 889	4 889	4 889	4 889
2 Réserves admissibles et excédents non répartis	29 034	C + D	28 783	28 906	28 721	28 592
3 Encours accumulés d'autres revenus généraux et cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	(1 855)	E	(1 335)	(2 154)	(2 161)	(1 665)
4 Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés du capital réglementaire de catégorie 1A	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
5 Instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1A)	—		—	—	—	—
6 Instruments de fonds propres de la catégorie 1A avant ajustements réglementaires	32 068		32 337	31 641	31 449	31 816
Fonds propres de catégorie 1A et assimilés : Ajustements réglementaires						
7 Ajustements de valorisation prudentiels	—		—	—	—	—
7a Prêts hypothécaires inversés	—		—	—	—	—
7b Expositions sur contreparties centrales non admissibles	—		—	—	—	—
7c Seuils d'importance relative sur protection de crédit	—		—	—	—	—
7d Absence de paiement contre livraison pour les transactions ne faisant pas appel à un système de livraison contre paiement	—		—	—	—	—
8 Goodwill (nets du passif d'impôt différé correspondant)	560	F + G	560	153	154	154
9 Actifs incorporels autres que les charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires et les logiciels (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	990	H + I	897	614	489	483
10 Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôts différés admissibles)	187	J + K	199	187	267	225
11 Réserve de couverture des flux de trésorerie	(937)	L	(534)	(815)	(783)	(469)
12 Déficit de provisions pour pertes attendues ⁽³⁾	215	Note	111	217	444	409
13 Gain sur vente de produits de la titrisation	—		—	—	—	—
14 Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité	13	M	15	21	—	—
15 Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées après prise en compte du montant de compensation autorisé (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	324	N + O	438	408	457	656
16 Participation détenue dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1A (si aucune consolidation n'est effectuée)	—		—	—	—	—
17 Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A	121	B	120	130	71	36
18 Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres, déduction faite des positions courtes éligibles (montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité)	—		—	—	—	—
19 Participations significatives de l'« entité » aux fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes éligibles (montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité)	1 776	P + Q	2 172	2 463	2 221	2 330
20 Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	—		—	—	—	—
21 Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant excédant le seuil de 10 %, net du passif d'impôt différé correspondant)	—		—	—	—	—
22 Montant excédant le seuil de 15 %	—		—	—	—	—
23 dont : participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	—		—	—	—	—
24 dont : charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires	—		—	—	—	—
25 dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	—		—	—	—	—
26 Autres déductions ou ajustements réglementaires ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	368	Note	348	(16)	(17)	(12)
27 Ajustements réglementaires appliqués aux instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés en raison de l'insuffisance des fonds propres de la catégorie 1B et des fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	119	R	121	123	125	127
28 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	3 736		4 447	3 485	3 428	3 939
29 Total des fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	28 332		27 890	28 156	28 021	27 877
29a Total des fonds propres de la catégorie 1A sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des provisions pour pertes de crédit attendues (PCA)⁽⁴⁾	28 332		27 890	28 138	28 004	27 863

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 12.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2023	Renvois ⁽²⁾	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022
Fonds propres de la catégorie 1B : instruments						
30 Instruments de fonds propres de la catégorie 1B admissibles directement émis	—		—	—	—	—
31 dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	—		—	—	—	—
32 dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	—		—	—	—	—
33 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 1B	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
34 Fonds propres de la catégorie 1B (et instruments de la catégorie 1A non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1B)	—		—	—	—	—
35 dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Fonds propres de la catégorie 1B avant ajustements réglementaires	—		—	—	—	—
Fonds propres de la catégorie 1B : ajustements réglementaires						
37 Participations dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
38 Participations croisées dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
39 Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par l'entité (montant excédant le seuil de 10 %)	—		—	—	—	—
40 Participations significatives aux fonds propres de banques, entités d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire	119	R	121	123	125	127
41 Ajustements réglementaires spécifiques en vigueur à l'échelle nationale	(119)	R	(121)	(123)	(125)	(127)
42 Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	—		—	—	—	—
43 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
44 Total fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
45 Total fonds propres de la catégorie 1 (1A + 1B)	28 332		27 890	28 156	28 021	27 877
45a Total fonds propres de la catégorie 1 (1A + 1B) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA⁽⁴⁾	28 332		27 890	28 138	28 004	27 863
Fonds propres de la catégorie 2 : instruments et provisions						
46 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 admissibles directement émis	2 938	S + T	2 958	2 954	2 945	1 981
47 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 2	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
48 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégories 1A et 1B non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 2)	—		—	—	—	—
49 dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
50 Provisions	45	U	53	161	148	133
51 Fonds propres de la catégorie 2 avant ajustements réglementaires	2 983		3 011	3 115	3 093	2 114
Fonds propres de la catégorie 2 : ajustements réglementaires						
52 Participations dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 2	—		—	—	—	—
53 Participations croisées dans des fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC	—		—	—	—	—
54 Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1A émis (montant excédant le seuil de 10 %)	—		—	—	—	—
55 Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)	976	V + W	826	826	826	826
56 Ajustements réglementaires spécifiques en vigueur à l'échelle nationale	—		—	—	—	—
57 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2	976		826	826	826	826
58 Total de fonds propres de la catégorie 2	2 007		2 185	2 289	2 267	1 288
59 Total des fonds propres (1A + 1B et 2)	30 339		30 075	30 445	30 288	29 165
59a Total des fonds propres (1A + 1B et 2) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA⁽⁴⁾	30 339		30 075	30 443	30 287	29 164
60 Total des actifs pondérés en fonction des risques	135 499		140 232	139 311	150 038	142 774

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 12.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars)		Au 30 juin 2023	Renvois ⁽²⁾	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022
Ratios et coussins de fonds propres							
61	Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	20,9 %		19,9 %	20,2 %	18,7 %	19,5 %
61a	Fonds propres de la catégorie 1A (en % des actifs pondérés en fonction des risques) sans l'application des dispositions transitoires pour le provisionnement des PCA ⁽⁴⁾	20,9 %		19,9 %	20,2 %	18,7 %	19,5 %
62	Fonds propres de la catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	20,9 %		19,9 %	20,2 %	18,7 %	19,5 %
62a	Fonds propres de la catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques) sans l'application des dispositions transitoires pour le provisionnement des PCA ⁽⁴⁾	20,9 %		19,9 %	20,2 %	18,7 %	19,5 %
63	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	22,4 %		21,4 %	21,9 %	20,2 %	20,4 %
63a	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques) sans l'application des dispositions transitoires pour le provisionnement des PCA ⁽⁴⁾	22,4 %		21,4 %	21,9 %	20,2 %	20,4 %
64	Coussin spécifique à l'entité (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3,5 %		3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
65	dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %		2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
66	dont : coussin contracyclique spécifique à l'entité	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
67	dont : exigence de capacité accrue d'absorption des pertes	1,0 %		1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
68	Fonds propres de la catégorie 1A (en % des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres	14,4 %		13,4 %	13,9 %	12,2 %	12,4 %
Minima nationaux							
69	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A	8,0 %		8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
70	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1	9,5 %		9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
71	Ratio minimal de fonds propres totaux	11,5 %		11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)							
72	Participations non significatives dans les fonds propres et autres passifs TLAC d'autres entités financières	2 516	X	2 214	2 013	1 510	618
73	Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	3 023	Y	3 018	3 074	3 037	3 033
74	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nettes du passif d'impôt différé correspondant)	—		—	—	—	—
75	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (net du passif d'impôt différé correspondant)	604	Z	722	729	739	581
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2							
76	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	45		53	177	163	145
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard	45		53	177	163	145
78	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond)	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche notations internes	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Renvois au bilan réglementaire combiné. Se reporter au tableau « Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan » de ce rapport.

(3) Éléments considérés dans les fonds propres réglementaires seulement.

(4) Pour les trimestres de l'exercice 2022, cette ligne incluait les dispositions transitoires publiées par l'AMF prévoyant qu'une partie des provisions générales, initialement admise dans les fonds propres de la catégorie 2 pouvait être incluse dans les fonds propres de la catégorie 1A. Ces mesures transitoires ont cessé de s'appliquer le 1^{er} janvier 2023.

(5) Depuis le 1^{er} trimestre 2023, les placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli sont déduits des fonds propres de la catégorie 1A.

Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022
Fonds propres de la catégorie 1A					
Solde au début de la période	27 890	28 156	28 021	27 877	27 931
Croissance des réserves et des excédents non répartis	251	(123)	185	129	712
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(520)	819	7	(496)	(1 036)
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	—	—	—	—	—
Dédutions	711	(962)	(57)	511	270
Solde à la fin de la période	28 332	27 890	28 156	28 021	27 877
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽²⁾	28 332	27 890	28 156	28 021	27 877
Fonds propres de la catégorie 2					
Solde au début de la période	2 185	2 289	2 267	1 288	1 284
Instruments admissibles ⁽³⁾	(20)	4	9	964	4
Provisions générales	(8)	(108)	13	15	—
Dédutions	(150)	—	—	—	—
Solde à la fin de la période	2 007	2 185	2 289	2 267	1 288
Total des fonds propres	30 339	30 075	30 445	30 288	29 165

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽³⁾ La Fédération a procédé à l'émission d'instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité pour un montant de 1,0 G\$ au cours du 3^e trimestre 2022.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan

Au 30 juin 2023

(en millions de dollars)	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Renvois au tableau des fonds propres ⁽²⁾
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 218	2 363	5 855		
Valeurs mobilières	83 610	29 053	54 557		
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				2 516	X
Autres valeurs mobilières				52 041	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 611	(488)	14 099		
Prêts	258 776	2 010	256 766		
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions financières de la catégorie 2				126	V
Autres prêts				256 640	
Provision pour pertes de crédit	(1 040)	—	(1 040)		
Provision générale comprise dans les fonds propres de la catégorie 2				(45)	U
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(995)	
Actif net des fonds distincts	23 251	23 251	—		
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7	—	7		
Instruments financiers dérivés	5 554	60	5 494		
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 975	262	3 713		
Actifs des contrats de réassurance	1 671	1 671	—		
Actifs au titre de droits d'utilisation	529	(316)	845		
Immeubles de placement	945	935	10		
Immobilisations corporelles	1 566	445	1 121		
Goodwill	564	525	39		F
Immobilisations incorporelles	1 136	698	438		H
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	534	137	397		N
Actifs d'impôt différé	1 341	117	1 224		
Actifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				363	J
Passifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				(176)	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires et n'excédant pas les seuils réglementaires				604	Z
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(146)	I
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(4)	G
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets au titre des régimes à prestations définies				(73)	O
Autres éléments d'actifs d'impôt différé				656	
Autres					
Placements dans les entreprises mises en équivalence	1 546	(5 491)	7 037		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A				137	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				3 023	Y
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A				1 639	Q
Participations significatives dans les fonds propres de catégorie 1B d'autres institutions financières				119	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières de la catégorie 2				850	W
Autres ajustements liés aux participations				1 269	
Autres éléments	3 764	601	3 163		
Total de l'actif	409 558	55 833	353 725		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (suite)

Au 30 juin 2023

(en millions de dollars)	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Renvois au tableau des fonds propres ⁽²⁾
Passif					
Dépôts	265 539	(700)	266 239		
Passifs des contrats d'assurance	31 288	31 288	—		
Autres passifs					
Acceptations	7	—	7		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 657	59	10 598		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 502	679	19 823		
Instruments financiers dérivés	7 062	319	6 743		
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	8 545	355	8 190		
Obligations locatives	604	(336)	940		
Passifs des contrats de réassurance	38	38	—		
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	19 721	19 721	—		
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	678	155	523		
Passifs d'impôt différé	267	208	59		
Autres	8 794	3 077	5 717		
Obligations subordonnées	2 913	—	2 913		
Obligations subordonnées incluses dans le calcul des fonds propres de la catégorie 2				2 913	S
Total du passif	376 615	54 863	321 752		
Capitaux propres					
Capital social	4 794	—	4 794		
Parts de qualification				25	T
Parts de capital de la Fédération				4 768	A
Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A				121	B
Parts exclues du calcul des fonds propres réglementaires				(120)	
Excédents non répartis	3 487	89	3 398		C
Gains (pertes) attribuables à des variations de juste valeur des passifs financiers à l'égard du risque de crédit de l'entité				13	M
Autres excédents non répartis				3 385	
Cumul des autres éléments du résultat global	(1 855)	—	(1 855)		E
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				(2 756)	
Gains (pertes) sur instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				(937)	L
Autres				1 838	
Réserves	25 636	—	25 636		D
Participations ne donnant pas le contrôle	881	881	—		
Total des capitaux propres	32 943	970	31 973		
Total du passif et des capitaux propres	409 558	55 833	353 725		

⁽¹⁾ Comprennent les filiales d'assurance, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. Une description de leurs activités se retrouve dans le rapport annuel 2022 du Mouvement Desjardins à la section 2.2 du rapport de gestion.

⁽²⁾ Se reporter au tableau « Composition des fonds propres réglementaires » de ce rapport.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles

Au 30 juin 2023

Caractéristiques	Parts de qualification	Parts de qualification	Parts de capital F
1 Émetteur	Caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	s. o.	s. o.	s. o.
3 Droit régissant l'instrument	Québec	Québec	Québec
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
5 Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Parts de qualification	Parts de qualification	Parts de capital
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	25 719 \$	100 \$	4 889 464 \$
9 Valeur nominale de l'instrument	5 \$	5 \$	10 \$
10 Rubrique comptable	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres
11 Date initiale d'émission	s. o.	s. o.	s. o.
12 Perpétuel ou daté	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
13 Date d'échéance initiale	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	s. o.	s. o.	Variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	s. o.	s. o.	4,25 % annuel
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	s. o.	s. o.	Oui
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	s. o.	s. o.	Entièrement discrétionnaire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	s. o.	s. o.	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	s. o.	s. o.	Non cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination			
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument) ⁽¹⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽¹⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽¹⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽¹⁾
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 21.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 juin 2023

Caractéristiques	Billets subordonnés FPUNV	Billets subordonnés FPUNV	Billets subordonnés FPUNV
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WDW1 ISIN : CA31430WDW16	CUSIP : 31430WGC2 ISIN : CA31430WGC25	CUSIP : 31430WRG1 ISIN : CA31430WRG10
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
5 Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Billets subordonnés	Billets subordonnés	Billets subordonnés
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	917 720 \$	997 963 \$	997 097 \$
9 Valeur nominale de l'instrument	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	26 mai 2020	28 mai 2021	23 août 2022
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	26 mai 2030	28 mai 2031	23 août 2032
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui	Oui	Oui
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 26 mai 2025, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	À n'importe quelle date après le 26 mai 2025, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À n'importe quelle date après le 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À n'importe quelle date après le 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	2,856 % par année jusqu'au 26 mai 2025 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 2,11 %	1,992 % par année jusqu'au 28 mai 2026 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 0,60 %	5,035 % par année jusqu'au 23 août 2027 (exclusivement). Après cette date, au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 2,29 %
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Convertible	Convertible	Convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note ⁽²⁾	Voir Note ⁽²⁾	Voir Note ⁽²⁾
25 Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité
26 Si convertible, taux de conversion	Voir Note ⁽³⁾	Voir Note ⁽³⁾	Voir Note ⁽³⁾
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination			
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers seniors incluant les déposants	Créanciers seniors incluant les déposants	Créanciers seniors incluant les déposants
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 21.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 juin 2023

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WCG7 ISIN : CA31430WCG74	CUSIP : 31429KAD5 / 31429LAD3 ISIN : US31429KAD54 / US31429LAD38	CUSIP : 31430WFL3 ISIN : CA31430WFL33
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	Contractuel	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$ US	1 000 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	4 octobre 2019	10 février 2020	21 janvier 2021
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	4 octobre 2024	10 février 2025	21 janvier 2026
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	2,417 % par année	2,05 % par année	1,093 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 21.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 juin 2023

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WHX5 ISIN: CA31430WHX52	CUSIP : 31430WPB4 ISIN: CA31430WPB41	CUSIP : 31429KAG8 / 31429LAG6 ISIN: US31429KAG85 / US31429LAG68
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	Contractuel
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument	500 000 000 \$	1 000 000 000 \$	750 000 000 \$ US
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	10 septembre 2021	19 mai 2022	23 août 2022
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	10 septembre 2026	19 mai 2027	23 août 2025
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,587 % par année	4,407 % par année	4,400 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	S. O.	S. O.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	S. O.	S. O.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 21.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 juin 2023

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31429KAH6 / 31429LAH4 ISIN : US31429KAH68 / US31429LAH42	CUSIP : 31430WTH7 ISIN : CA31430WTH74	CUSIP : 31429KAJ2 / 31429LAJ0 ISIN : US31429KAJ25 / US31429LAJ08
3 Droit régissant l'instrument	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	Contractuel	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument	500 000 000 \$ US	1 000 000 000 \$	600 000 000 \$ US
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	23 août 2022	16 novembre 2022	23 janvier 2023
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	23 août 2027	1 octobre 2025	23 janvier 2026
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe, puis variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,550 % par année	5,2 % par année	5,278 % par année jusqu'au 23 janvier 2025 (exclusivement). Après cette date, au taux SOFR composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,094%
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 21.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 juin 2023

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31429KAK9 / 31429LAK7 ISIN : US31429KAK97 / US31429LAK70	Common Code : 261363054 ISIN : XS2613630545
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :		
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument	750 000 000 \$ US	34 300 000 000 \$ JPY
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	14 mars 2023	24 avril 2023
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	14 mars 2028	24 avril 2028
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende		
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	5,70 % par année	1,00 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.

(1) Sujet à la fusion-liquidation en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

(2) Événements déclencheurs FPUNV:

i) l'Autorité annonce publiquement que la Fédération a été avisée par écrit qu'elle est considérée comme non viable ou sur le point de le devenir et que la conversion des billets et d'autres instruments d'urgence émis par la Fédération pourrait rétablir ou maintenir sa viabilité; ou
ii) l'administration fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Fédération a accepté ou convenu d'accepter une injection de fonds propres ou toutes autres formes d'aides équivalentes, de la part du gouvernement du Canada ou de l'administration d'une province ou d'une subdivision politique ou d'un organisme ou d'un agent de celle-ci, sans lesquelles l'Autorité aurait jugé la Fédération non viable de par la faiblesse des ratios de fonds propres de la Fédération.

(3) En cas d'un événement déclencheur, chaque billet en circulation sera converti en un nombre de parts Z-capital contingent égal à (multiplicateur x valeur du billet) + prix de conversion, arrondi à la baisse. Veuillez vous référer au supplément de prospectus pour plus de détails.

Tableau TLAC1 – Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution⁽¹⁾⁽²⁾)

		a				
(en millions de dollars)		Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires						
1	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	27 434	26 986	27 278	27 162	26 954
2	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1B avant ajustements de TLAC	—	—	—	—	—
3	Instruments de catégorie 1B non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	—	—	—	—	—
4	Autres ajustements	—	—	—	—	—
5	Instruments de fonds propres de catégorie 1B éligibles aux termes du dispositif de TLAC	—	—	—	—	—
6	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	2 007	2 185	2 265	2 246	1 268
7	Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	—	—	—	—	—
8	Fonds propres de catégorie 2 non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	—	—	—	—	—
9	Autres ajustements	—	—	—	—	—
10	Instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles aux termes du dispositif de TLAC	2 007	2 185	2 265	2 246	1 268
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	29 441	29 171	29 543	29 408	28 222
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires						
12	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et subordonnés à des passifs exclus ⁽³⁾	9 562	11 032	9 179	8 299	6 379
13	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et non subordonnés à des passifs exclus, mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	—	—	—	—	—
14	Dont : montant éligible en tant que TLAC après application des plafonnements	—	—	—	—	—
15	Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	—	—	—	—	—
16	Engagements éligibles ex ante visant à recapitaliser une IFIS-G en résolution	—	—	—	—	—
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	9 562	11 032	9 179	8 299	6 379
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements						
18	TLAC avant déductions	39 003	40 203	38 722	37 707	34 601
19	Déductions des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments éligibles à la TLAC (non applicables aux IFIS-i à point d'entrée unique)	—	—	—	—	—
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	—	—	—	—	—
21	Autres ajustements de TLAC	—	—	—	—	—
22	TLAC après déductions	39 003	40 203	38 722	37 707	34 601
Actifs pondérés et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC						
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	131 342	137 189	134 880	144 117	136 945
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier ⁽⁴⁾	366 286	353 231	364 519	364 399	357 706
Ratios TLAC et coussins de fonds propres						
25	TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	29,7 %	29,3 %	28,7 %	26,2 %	25,3 %
26	TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	10,6 %	11,4 %	10,6 %	10,4 %	9,7 %
27	Ratio de catégorie 1A (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	11,7 %	11,3 %	10,7 %	8,2 %	7,3 %
28	Coussin spécifique à l'institution (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés des risques)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
29	Dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
30	Dont : coussin contracyclique spécifique à l'institution	— %	— %	— %	— %	— %
31	Dont : coussin applicable aux institutions financières d'importance systémique	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %

(1) Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

(2) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(3) Émission de 2,1 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC pour l'année 2023, dont 0,3 G\$ au cours du 2^e trimestre.

(4) Dans le cadre des mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF depuis le 31 mars 2020, les réserves auprès de banques centrales sont exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique

	Au 30 juin 2023						Au 31 mars 2023					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
(en millions de dollars)	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
	Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾		Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
1 Description du rang du créancier												
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 915	—	3 000	9 583	s. o.	17 498	4 915	—	3 000	11 055	s. o.	18 970
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 915	—	3 000	9 583	s. o.	17 498	4 915	—	3 000	11 055	s. o.	18 970
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 915	—	3 000	9 583	s. o.	17 498	4 915	—	3 000	11 055	s. o.	18 970
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	2 325	s. o.	2 325	—	—	—	4 041	s. o.	4 041
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	7 258	s. o.	7 258	—	—	—	7 014	s. o.	7 014
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	3 000	—	s. o.	3 000	—	—	3 000	—	s. o.	3 000
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 915	—	—	—	s. o.	4 915	4 915	—	—	—	s. o.	4 915

	Au 31 décembre 2022						Au 30 septembre 2022					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
(en millions de dollars)	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
	Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾		Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
1 Description du rang du créancier												
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 916	—	3 000	9 239	s. o.	17 155	4 915	—	3 000	8 335	s. o.	16 250
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 916	—	3 000	9 239	s. o.	17 155	4 915	—	3 000	8 335	s. o.	16 250
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 916	—	3 000	9 239	s. o.	17 155	4 915	—	3 000	8 335	s. o.	16 250
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	2 692	s. o.	2 692	—	—	—	1 727	s. o.	1 727
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	6 547	s. o.	6 547	—	—	—	6 608	s. o.	6 608
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	3 000	—	s. o.	3 000	—	—	3 000	—	s. o.	3 000
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 916	—	—	—	s. o.	4 916	4 915	—	—	—	s. o.	4 915

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (suite)

		Au 30 juin 2022					
		Rang de créancier					
		1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
(en millions de dollars)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
1	Description du rang du créancier	Parts de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 915	—	2 000	6 394	s. o.	13 309
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 915	—	2 000	6 394	s. o.	13 309
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 915	—	2 000	6 394	s. o.	13 309
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	1 609	s. o.	1 609
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	4 785	s. o.	4 785
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	2 000	—	s. o.	2 000
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 915	—	—	—	s. o.	4 915

⁽¹⁾ Le Mouvement Desjardins ne complète pas cette colonne à ce moment-ci, à l'instar des banques canadiennes.

⁽²⁾ Les parts de capital sont présentées à leur valeur comptable, les dettes subordonnées et les instruments de recapitalisation interne sont présentés à leur valeur nominale.

LIENS ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires⁽¹⁾
 Au 30 juin 2023

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables des éléments ⁽²⁾						
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<i>(en millions de dollars)</i>							
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 218	5 855	5 855	—	—	—	—
Titres au coût amorti	49	34	9	—	25	—	—
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	32 308	10 034	794	—	2	9 238	—
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 253	44 489	44 267	—	—	—	222
Prêt et provision pour pertes de crédit	257 736	255 726	255 600	—	—	—	126
Instruments financiers dérivés	5 554	5 494	—	5 494	—	514	—
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 611	14 099	—	14 099	—	12 431	—
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 546	7 037	3 069	—	—	—	3 968
Actifs nets des fonds distincts et actifs des contrats de réassurance	24 922	—	—	—	—	—	—
Actifs au titre de droits d'utilisation	529	845	845	—	—	—	—
Immeubles de placement	945	10	10	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	1 566	1 121	1 121	—	—	—	—
Goodwill et immobilisations incorporelles	1 700	477	—	—	—	—	477
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	534	397	—	—	—	—	397
Actifs d'impôt différé	1 341	1 224	1 224	—	—	—	—
Autres actifs	7 746	6 883	6 883	—	—	—	—
Total de l'actif	409 558	353 725	319 677	19 593	27	22 183	5 190
Passif							
Dépôts	265 539	266 239	—	—	—	—	266 239
Passifs des contrats d'assurance	31 288	—	—	—	—	—	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières	31 159	30 421	—	10 598	—	27 709	—
Instruments financiers dérivés	7 062	6 743	—	6 743	—	763	—
Passif des contrats de réassurance	38	—	—	—	—	—	—
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	19 721	—	—	—	—	—	—
Passifs d'impôt différé	267	59	—	—	—	—	59
Obligations locatives	604	940	—	—	—	—	940
Acceptations et sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	8 552	8 197	—	—	—	—	8 197
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies et autres passifs	9 472	6 240	—	—	—	—	6 240
Obligations subordonnées	2 913	2 913	—	—	—	—	2 913
Total du passif	376 615	321 752	—	17 341	—	28 472	284 588
Fonds propres							
Capital social	4 794	4 794	—	—	—	—	4 794
Capital-actions	—	—	—	—	—	—	—
Excédents non répartis	3 487	3 398	—	—	—	—	3 398
Cumul des autres éléments du résultat global	(1 855)	(1 855)	—	—	—	—	(1 855)
Réserves	25 636	25 636	—	—	—	—	25 636
Capitaux propres – part revenant au groupe	32 062	31 973	—	—	—	—	31 973
Participations ne donnant pas le contrôle	881	—	—	—	—	—	—
Total des capitaux propres	32 943	31 973	—	—	—	—	31 973
Total du passif et des capitaux propres	409 558	353 725	—	17 341	—	28 472	316 561

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

Tableau LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers⁽¹⁾

Au 30 juin 2023

	a	b	c	d	e
	Éléments soumis au ⁽²⁾				
(en millions de dollars)	Total	Cadre du risque de crédit	Cadre de titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1 Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	348 535	319 677	27	19 593	22 183
2 Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	45 813	—	—	17 341	28 472
3 Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	302 722	319 677	27	2 252	(6 289)
4 Hors bilan ⁽³⁾	187 631	82 645	—	—	—
5 Écarts de valorisation	—	—	—	—	—
6 Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	238	(1 431)	—	1 669	—
7 Écarts découlant de la prise en compte de provisions	1 000	1 000	—	—	—
8 Écarts découlant des filtres prudentiels	—	—	—	—	—
9 Ajustement au titre des dérivés	5 543	—	—	5 543	—
10 Expositions liées aux opérations de financement par titres ⁽⁴⁾	21 196	—	—	21 196	—
11 Autres écarts	—	—	—	—	—
12 Valeur réglementaire des expositions⁽⁵⁾	518 330	401 891	27	30 660	(6 289)

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Les montants des colonnes b à e ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne a, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

(3) L'exposition initiale est présentée à la colonne a, les colonnes b à e présentent les montants après application des facteurs de conversion en équivalent crédit lorsqu'applicable.

(4) Étant donné que les expositions liées aux opérations de financement par titres sont déduites à la ligne 2, un ajustement est requis afin d'arriver à l'exposition en cas de défaut.

(5) Montant agrégé servant au calcul des APR pour chacune des catégories de risques.

RISQUE DE CRÉDIT
Tableau CR1 – Qualité de crédit des actifs⁽¹⁾

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 30 juin 2023							Au 31 mars 2023						
	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations (c)	Provisions spécifiques (d)	Provisions générales (e)	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI (f)	Valeurs nettes (a + b - c)	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations (c)	Provisions spécifiques (d)	Provisions générales (e)	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI (f)	Valeurs nettes (a + b - c)
	Expositions en défaut (a)	Expositions non défaillantes (b)						Expositions en défaut (a)	Expositions non défaillantes (b)					
1 Prêts	1 916	254 731	1 125	398	727	1 098	255 522	1 667	249 698	1 133	353	780	1 015	250 232
1.1 Emprunteurs souverains	—	339	35	19	16	—	304	—	278	41	21	20	—	237
1.2 Organismes publics hors administration centrale	—	1 977	—	—	—	—	1 977	1	2 122	—	—	—	—	2 123
1.3 Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.4 Institutions de dépôt et banques	—	883	3	1	2	—	880	—	725	1	—	1	1	724
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.5 Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.6 Entreprises	714	36 471	300	180	120	301	36 885	592	37 146	281	154	127	288	37 457
Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dont : financements spécialisés	59	2 194	28	26	2	—	2 225	59	2 042	31	27	4	—	2 070
1.7 Portefeuilles de détail réglementaires	328	30 401	629	144	485	461	30 100	333	28 068	625	127	498	428	27 776
1.8 Immobiliers	874	184 660	158	54	104	336	185 376	741	181 359	185	51	134	298	181 915
Dont : immobiliers résidentiels général	278	118 120	22	5	17	95	118 376	258	116 588	26	5	21	95	116 820
Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	274	38 519	22	7	15	58	38 771	228	37 632	30	8	22	54	37 830
Dont : autres immobiliers résidentiels	13	1 219	37	6	31	3	1 195	10	1 223	41	5	36	2	1 192
Dont : immobiliers commerciaux général	123	9 167	38	20	18	68	9 252	122	9 145	43	19	24	70	9 224
Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	159	14 270	29	12	17	99	14 400	116	13 587	33	11	22	68	13 670
Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	27	3 094	10	4	6	13	3 111	7	2 868	12	3	9	9	2 863
1.9 Prêts hypothécaire inversés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.10 Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Titres de dettes	—	60 412	—	—	—	—	60 412	—	59 858	—	—	—	—	59 858
3 Autres investissements	—	340	—	—	—	—	340	—	306	—	—	—	—	306
4 Expositions hors bilan	156	129 600	1	1	—	103	129 755	152	127 997	1	—	1	—	128 148
5 Total	2 072	445 083	1 126	399	727	1 201	446 029	1 819	437 859	1 134	353	781	1 015	438 544

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 29.

Tableau CR1 – Qualité de crédit des actifs⁽¹⁾ (suite)

		Au 31 décembre 2022						Au 30 septembre 2022							
		Valeurs comptables brutes des				Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI		Valeurs comptables brutes des				Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI		Valeurs nettes	
Type d'exposition	(en millions de dollars)	Expositions en défaut (a)	Expositions non défaillantes (b)	Provisions / dépréciations (c)	Provisions spécifiques (d)	Provisions générales (e)	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI (f)	Valeurs nettes (a + b - c)	Expositions en défaut (a)	Expositions non défaillantes (b)	Provisions / dépréciations (c)	Provisions spécifiques (d)	Provisions générales (e)	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI (f)	Valeurs nettes (a + b - c)
1	Prêts	1 491	246 751	1 035	172	863	981	247 207	1 361	244 398	1 020	134	886	1 071	244 739
1.1	Emprunteurs souverains et banques centrales	—	204	—	—	—	—	204	—	284	—	—	—	—	284
1.2	Organismes publics hors administration centrale	1	3 965	—	—	—	—	3 966	1	3 419	—	—	—	—	3 420
1.3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.4	Institutions de dépôt et banques	—	778	1	—	1	—	777	—	765	1	—	1	—	764
1.5	Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.6	Entreprises	185	36 517	133	29	104	163	36 569	179	36 278	171	28	143	198	36 286
1.7	Portefeuilles réglementaires de la clientèle de détail	104	27 815	511	—	511	319	27 408	102	28 288	522	—	522	328	27 868
1.8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	241	156 201	101	1	100	139	156 341	223	154 579	101	2	99	229	154 701
1.9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	17	21 254	23	2	21	95	21 248	19	20 739	23	2	21	114	20 735
1.10	Actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.11	Prêts en souffrance ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.12	Catégories plus risquées	943	17	266	140	126	265	694	837	46	202	102	100	202	681
1.13	Autres prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Titres de dettes	—	53 979	—	—	—	5	53 979	—	53 203	—	—	—	21	53 203
3	Expositions hors bilan	178	128 213	53	—	53	103	128 338	160	123 819	57	—	57	112	123 922
4	Total	1 669	428 943	1 088	172	916	1 089	429 524	1 521	421 420	1 077	134	943	1 204	421 864

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 29.

Tableau CR1 – Qualité de crédit des actifs⁽¹⁾ (suite)

Au 30 juin 2022

Type d'exposition (en millions de dollars)	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations (c)	Provisions spécifiques (d)	Provisions générales (e)	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI (f)	Valeurs nettes (a + b - c)
	Expositions en défaut (a)	Expositions non défaillantes (b)					
1 Prêts	1 323	239 061	954	140	814	1 010	239 430
1.1 Emprunteurs souverains et banques centrales	—	439	—	—	—	—	439
1.2 Organismes publics hors administration centrale	1	3 151	—	—	—	—	3 152
1.3 Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—
1.4 Institutions de dépôt et banques	—	613	1	—	1	—	612
1.5 Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	—	—
1.6 Entreprises	186	34 221	168	32	136	172	34 239
1.7 Portefeuilles réglementaires de la clientèle de détail	92	28 364	468	—	468	309	27 988
1.8 Garantis par des biens immobiliers résidentiels	221	152 227	94	1	93	216	152 354
1.9 Garantis par des biens immobiliers commerciaux	21	19 989	21	2	19	112	19 989
1.10 Actions	—	—	—	—	—	—	—
1.11 Prêts en souffrance ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—
1.12 Catégories plus risquées	802	57	202	105	97	201	657
1.13 Autres prêts	—	—	—	—	—	—	—
2 Titres de dettes	—	57 571	—	—	—	9	57 571
3 Expositions hors bilan	152	126 957	52	—	52	113	127 057
4 Total	1 475	423 589	1 006	140	866	1 132	424 058

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Les expositions liées aux prêts en souffrance sont reflétées entièrement dans la colonne « Expositions en défaut ».

Tableau CR2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dettes en défaut⁽¹⁾

		Pour la période de trois mois terminée le														
		30 juin 2023			31 mars 2023			31 décembre 2022			30 septembre 2022			30 juin 2022		
(en millions de dollars)		Prêts	Titres de dettes	Total	Prêts	Titres de dettes	Total	Prêts	Titres de dettes	Total	Prêts	Titres de dettes	Total	Prêts	Titres de dettes	Total
1	Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	1 667	—	1 667	1 491	—	1 491	1 361	—	1 361	1 323	—	1 323	1 356	—	1 356
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus depuis la dernière période	935	—	935	835	—	835	765	—	765	607	—	607	630	—	630
3	Retours à un état non défaillant	(611)	—	(611)	(596)	—	(596)	(564)	—	(564)	(515)	—	(515)	(610)	—	(610)
4	Montants annulés	(77)	—	(77)	(61)	—	(61)	(71)	—	(71)	(54)	—	(54)	(52)	—	(52)
5	Autres variations	2	—	2	(2)	—	(2)	—	—	—	—	—	—	(1)	—	(1)
6	Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée (1 + 2 - 3 - 4 ± 5)	1 916	—	1 916	1 667	—	1 667	1 491	—	1 491	1 361	—	1 361	1 323	—	1 323

⁽¹⁾ Le solde de prêts en défaut exclut les expositions hors bilan.

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)⁽¹⁾

		a	b	c	d	e	f	g
		Au 30 juin 2023						
		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes) (a)	Expositions garanties par des sûretés (b)	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert (c)	Expositions garanties par des garanties financières (d)	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert (e)	Expositions garanties par des dérivés de crédit (f)	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert (g)
(en millions de dollars)								
1	Prêts	209 778	46 268	45 046	1 640	698	—	—
1.1	Emprunteurs souverains	304	—	—	—	—	—	—
1.2	Organismes publics hors administration centrale	1 972	5	5	—	—	—	—
1.3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—
1.4	Institutions de dépôt et banques	880	—	—	—	—	—	—
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—
1.5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—
1.6	Entreprises	33 080	3 873	3 617	354	188	—	—
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : financements spécialisés	2 225	—	—	—	—	—	—
1.7	Portefeuilles de détail réglementaires	27 524	2 398	2 205	436	371	—	—
1.8	Immobiliers	146 018	39 992	39 219	850	139	—	—
	Dont : immobiliers résidentiels général	90 679	28 146	27 669	138	28	—	—
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	28 728	10 020	10 008	228	35	—	—
	Dont : autres immobiliers résidentiels	1 178	—	—	62	17	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	9 009	489	228	100	15	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	13 054	1 335	1 313	233	33	—	—
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	3 097	3	2	88	12	—	—
1.9	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	—	—
1.10	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	—	—
2	Titres de dette	60 412	—	—	—	—	—	—
3	Autres investissements	340	—	—	—	—	—	—
4	Total	270 530	46 268	45 046	1 640	698	—	—
5	Dont en défaut	1 432	531	481	16	3	—	—

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 34.

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)⁽¹⁾ (suite)

		Au 31 mars 2023						
(en millions de dollars)		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes) (a)	Expositions garanties par des sûretés (b)	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert (c)	Expositions garanties par des garanties financières (d)	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert (e)	Expositions garanties par des dérivés de crédit (f)	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert (g)
1	Prêts	210 763	39 924	38 739	1 749	730	—	—
1.1	Emprunteurs souverains	237	—	—	—	—	—	—
1.2	Organismes publics hors administration centrale	2 118	5	5	—	—	—	—
1.3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—
1.4	Institutions de dépôt et banques	724	—	—	—	—	—	—
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—
1.5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—
1.6	Entreprises	33 179	4 356	4 074	384	204	—	—
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : financements spécialisés	2 070	—	—	—	—	—	—
1.7	Portefeuilles de détail réglementaires	25 361	2 187	2 033	435	382	—	—
1.8	Immobiliers	149 144	33 376	32 627	930	144	—	—
	Dont : immobiliers résidentiels général	94 625	22 631	22 166	145	29	—	—
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	28 822	8 987	8 973	238	35	—	—
	Dont : autres immobiliers résidentiels	1 172	—	—	74	20	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	8 976	479	232	114	16	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	12 388	1 276	1 253	243	29	—	—
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	2 845	3	2	116	16	—	—
1.9	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	—	—
1.10	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	—	—
2	Titres de dette	59 858	—	—	—	—	—	—
3	Autres investissements	306	—	—	—	—	—	—
4	Total	270 927	39 924	38 739	1 749	730	—	—
5	Dont en défaut	1 214	501	449	11	4	—	—

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 34.

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)⁽¹⁾ (suite)

		Au 31 décembre 2022						
(en millions de dollars)		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes) (a)	Expositions garanties par des sûretés (b)	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert (c)	Expositions garanties par des garanties financières (d)	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert (e)	Expositions garanties par des dérivés de crédit (f)	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert (g)
1	Prêts	210 585	37 000	35 831	1 880	791	—	—
1.1	Emprunteurs souverains et banques centrales	204	—	—	—	—	—	—
1.2	Organismes publics hors administration centrale	3 710	255	255	1	1	—	—
1.3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—
1.4	Institutions de dépôt et banques	777	—	—	—	—	—	—
1.5	Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	—	—
1.6	Entreprises	31 953	4 757	4 441	463	175	—	—
1.7	Portefeuilles réglementaires de la clientèle de détail	25 065	2 026	1 882	512	461	—	—
1.8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	128 241	28 466	27 988	515	112	—	—
1.9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	19 942	1 445	1 264	384	42	—	—
1.10	Actions	—	—	—	—	—	—	—
1.11	Prêts en souffrance	—	—	—	—	—	—	—
1.12	Catégories plus risquées	693	51	1	5	—	—	—
1.13	Autres prêts	—	—	—	—	—	—	—
2	Titres de dettes	53 979	—	—	—	—	—	—
3	Total	264 564	37 000	35 831	1 880	791	—	—
4	Dont en défaut	961	405	353	10	5	—	—

		Au 30 septembre 2022						
(en millions de dollars)		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes) (a)	Expositions garanties par des sûretés (b)	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert (c)	Expositions garanties par des garanties financières (d)	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert (e)	Expositions garanties par des dérivés de crédit (f)	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert (g)
1	Prêts	207 920	37 086	35 883	2 108	936	—	—
1.1	Emprunteurs souverains et banques centrales	284	—	—	—	—	—	—
1.2	Organismes publics hors administration centrale	3 168	250	250	2	2	—	—
1.3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—
1.4	Institutions de dépôt et banques	764	—	—	—	—	—	—
1.5	Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	—	—
1.6	Entreprises	31 733	4 703	4 372	528	181	—	—
1.7	Portefeuilles réglementaires de la clientèle de détail	25 438	2 055	1 900	581	530	—	—
1.8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	126 470	28 545	28 061	574	170	—	—
1.9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	19 382	1 486	1 300	421	53	—	—
1.10	Actions	—	—	—	—	—	—	—
1.11	Prêts en souffrance	—	—	—	—	—	—	—
1.12	Catégories plus risquées	681	47	—	2	—	—	—
1.13	Autres prêts	—	—	—	—	—	—	—
2	Titres de dettes	53 203	—	—	—	—	—	—
3	Total	261 123	37 086	35 883	2 108	936	—	—
4	Dont en défaut	889	383	334	7	4	—	—

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 34.

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)⁽¹⁾ (suite)

		Au 30 juin 2022						
(en millions de dollars)		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes) (a)	Expositions garanties par des sûretés (b)	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert (c)	Expositions garanties par des garanties financières (d)	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert (e)	Expositions garanties par des dérivés de crédit (f)	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert (g)
1	Prêts	203 764	35 822	34 655	2 110	1 011	—	—
1.1	Emprunteurs souverains et banques centrales	439	—	—	—	—	—	—
1.2	Organismes publics hors administration centrale	2 882	270	270	—	—	—	—
1.3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—
1.4	Institutions de dépôt et banques	612	—	—	—	—	—	—
1.5	Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	—	—
1.6	Entreprises	29 762	4 613	4 300	461	177	—	—
1.7	Portefeuilles réglementaires de la clientèle de détail	25 484	2 058	1 901	654	603	—	—
1.8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	125 313	27 331	26 869	580	172	—	—
1.9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	18 615	1 501	1 315	410	59	—	—
1.10	Actions	—	—	—	—	—	—	—
1.11	Prêts en souffrance	—	—	—	—	—	—	—
1.12	Catégories plus risquées	657	49	—	5	—	—	—
1.13	Autres prêts	—	—	—	—	—	—	—
2	Titres de dettes	57 571	—	—	—	—	—	—
3	Total	261 335	35 822	34 655	2 110	1 011	—	—
4	Dont en défaut	857	373	322	10	4	—	—

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾⁽²⁾

		a	b	c	d	e	f	Au 31 mars 2023					
		Au 30 juin 2023											
		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		APR et proportion des APR		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		APR et proportion des APR	
(en millions de dollars)		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
Classes d'actifs													
1	Emprunteurs souverains	5 492	—	5 764	17	42	0,70 %	2 684	—	2 914	24	—	— %
2	Organismes publics hors administration centrale	6 584	8 357	6 641	1 550	1 638	20,00 %	6 808	8 573	6 844	1 431	1 655	20,00 %
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
4	Institutions de dépôts et banques	1 999	810	2 471	187	1 299	48,80 %	2 343	742	2 801	171	1 447	48,70 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	472	—	311	66,00 %	—	—	458	—	302	65,90 %
5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
6	Entreprises	8 572	10 823	8 495	4 477	11 652	89,80 %	8 356	10 422	8 273	4 327	11 408	90,50 %
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
	Dont : financements spécialisés	2 202	1 686	2 202	725	3 272	111,80 %	2 042	1 801	2 042	772	3 101	110,20 %
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres	340	—	340	—	843	247,60 %	306	—	306	—	757	23,30 %
8	Portefeuilles de détail réglementaires	1 234	2 584	1 010	657	1 260	75,60 %	1 212	2 625	959	675	1 241	75,90 %
9	Immobiliers	5 039	488	4 518	61	3 220	70,30 %	4 946	521	4 451	64	3 129	69,30 %
	Dont : immobiliers résidentiels général	560	6	310	—	264	84,90 %	606	3	346	—	275	79,50 %
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	2 251	70	2 022	12	992	48,80 %	2 178	92	1 987	15	977	48,80 %
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %	1	—	1	—	—	60,00 %
	Dont : immobiliers commerciaux général	887	64	876	12	693	78,10 %	945	64	933	11	744	78,80 %
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	956	25	924	4	850	91,50 %	923	28	890	4	800	89,50 %
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	385	323	385	32	421	100,90 %	295	333	295	33	333	101,60 %
10	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
12	Expositions en défaut	77	4	72	4	87	114,60 %	78	4	72	4	87	115,30 %
13	Autres actifs ⁽⁴⁾	15 310	—	15 310	—	5 657	37,00 %	15 466	—	15 466	—	5 503	35,60 %
14	Total	44 647	23 066	44 621	6 953	25 698	49,80 %	42 199	22 887	42 086	6 696	25 227	51,70 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾⁽²⁾ (suite)

	Au 31 décembre 2022						Au 30 septembre 2022						
	a		b		c		d		e		f		
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		APR et proportion des APR		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		APR et proportion des APR		
(en millions de dollars)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	
Classes d'actifs													
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	7 110	370	7 110	370	—	— %	7 968	46	7 968	46	—	— %
2	Organismes publics hors administration centrale	8 369	7 807	8 114	915	1 806	20,00 %	7 283	8 512	7 033	1 070	1 621	20,00 %
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
4	Banques et institutions de dépôts	2 460	77	2 460	49	513	20,46 %	2 643	117	2 643	89	588	21,53 %
5	Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
6	Entreprises	7 860	11 588	7 780	4 643	10 951	88,15 %	8 991	9 526	8 911	3 892	11 391	88,97 %
7	Portefeuilles de détail réglementaires	1 241	2 583	933	1 180	1 583	74,90 %	1 282	2 578	898	1 179	1 556	74,90 %
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	2 476	94	2 674	24	2 405	89,11 %	2 428	87	2 632	15	2 425	91,62 %
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 690	—	1 679	—	1 656	98,62 %	1 613	—	1 601	—	1 592	99,45 %
10	Actions	282	—	282	—	282	100,00 %	272	—	272	—	272	100,00 %
11	Prêts en souffrance	64	17	58	3	73	119,96 %	61	13	54	2	65	116,12 %
12	Catégories plus risquées	12	103	12	53	96	150,00 %	32	83	32	42	111	150,00 %
13	Autres actifs ⁽⁴⁾	17 791	—	17 791	—	5 440	30,58 %	17 953	—	17 953	—	5 371	29,92 %
14	Total	49 355	22 639	48 893	7 237	24 805	44,00 %	50 526	20 962	49 997	6 335	24 992	44,00 %
Au 30 juin 2022													
		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽³⁾		APR et proportion des APR							
(en millions de dollars)		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR						
Classes d'actifs													
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	11 409	13	11 409	13	—	— %						
2	Organismes publics hors administration centrale	6 890	11 255	6 621	945	1 513	20,00 %						
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %						
4	Banques et institutions de dépôts	3 610	88	3 610	75	795	21,56 %						
5	Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	— %						
6	Entreprises	8 103	8 419	8 019	3 095	9 583	86,23 %						
7	Portefeuilles de détail réglementaires	1 311	2 511	856	1 151	1 503	74,91 %						
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	2 521	109	2 705	15	2 460	90,46 %						
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 558	—	1 548	—	1 539	99,42 %						
10	Actions	245	—	245	—	245	100,00 %						
11	Prêts en souffrance	82	21	79	7	106	124,04 %						
12	Catégories plus risquées	46	69	46	35	121	150,00 %						
13	Autres actifs ⁽⁴⁾	16 878	—	16 878	—	5 701	33,77 %						
14	Total	52 653	22 485	52 016	5 336	23 566	41,00 %						

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Excluent le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

⁽³⁾ Les expositions sont présentées, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail (à l'exception des prêts sur cartes de crédit).

⁽⁴⁾ Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾⁽²⁾

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques		Au 30 juin 2023																												
(en millions de dollars)		0 %	20 %	50 %	100 %	150 %	Autres	Total																						
1	Emprunteurs souverains	5 571	210	—	—	—	—	5 781																						
		0 %	20 %	50 %	100 %	150 %	Autres	Total																						
2	Organismes publics hors administration centrale	—	8 191	—	—	—	—	8 191																						
		0 %	20 %	30 %	50 %	100 %	150 %	Autres	Total																					
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—																						
		20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total																				
4	Institutions de dépôts et banques	1 336	370	—	112	—	1	368	471	2 658																				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	471	471																				
		20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total																				
5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—	—																				
		20 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total																		
6	Entreprises	1 421	679	—	385	865	796	7 040	1 738	48	—	12 972																		
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																		
	Dont : financements spécialisés	—	8	—	—	865	—	316	1 738	—	—	2 927																		
		0 %	20 %	100 %	250 %	400 %	Autres	Total																						
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres	—	—	—	8	—	332	340																						
		15 %	60 %	75 %	100 %	Autres	Total																							
8	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	1 628	39	—	—	1 667																						
		20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	60 %	65 %	70 %	75 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	150 %	Autres	Total										
9	Immobiliers	84	15	182	378	3	607	837	334	—	318	98	154	465	585	4	24	286	204	4 578										
	Dont : immobiliers résidentiels général	15	15	24	44	3	—	3	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	204	310										
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	158	334	—	607	834	13	—	2	—	—	—	—	4	—	83	—	2 035										
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—										
	Dont : immobiliers commerciaux général	69	—	—	—	—	—	—	321	—	—	96	153	—	175	—	—	73	—	887										
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—	—	—	—	—	—	317	—	—	465	—	—	24	122	—	928											
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	410	—	—	8	—	418											
		30 %	35 %	45 %	60 %	100 %	150 %	Autres	Total																					
10	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	—	—																						
		20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	150 %	Autres	Total									
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—									
		50 %	100 %	150 %	Autres	Total																								
12	Expositions en défaut	—	53	23	—	—	76																							
		0 %	20 %	100 %	1250 %	Autres	Total																							
13	Autres actifs ⁽³⁾	9 027	783	5 501	—	—	—	15 311																						

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

Pondération	Au 30 juin 2023			
	a	b	c	d
	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽⁴⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁵⁾
moins de 40 %	25 078	9 209	26 %	27 567
40 % - 70 %	2 725	1 022	42 %	3 363
75-80 %	2 075	3 565	32 %	2 976
85 %	908	275	28 %	951
90 % - 100 %	11 478	6 907	33 %	13 682
105 % - 130 %	1 436	1 284	42 %	1 970
150 %	615	804	23 %	733
250 %	332	—	— %	332
400 %	—	—	— %	—
1250 %	—	—	— %	—
Expositions totales	44 647	23 066	31 %	51 574

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 40.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾⁽²⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques										Au 31 mars 2023													
(en millions de dollars)																							
1	Emprunteurs souverains	0 %	20 %	50 %	100 %	150 %	Autres	Total															
		2 938	—	—	—	—	—	2 938															
2	Organismes publics hors administration centrale	0 %	20 %	50 %	100 %	150 %	Autres	Total															
		—	8 275	—	—	—	—	8 275															
3	Banques multilatérales de développement	0 %	20 %	30 %	50 %	100 %	150 %	Autres	Total														
		—	—	—	—	—	—	—															
4	Institutions de dépôts et banques	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total													
		1 567	413	—	92	—	—	441	457	2 970													
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	1	—	—	—	—	—	458	459													
5	Obligations sécurisées	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total													
		—	—	—	—	—	—	—	—	—													
6	Entreprises	20 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total											
		1 359	422	—	293	937	871	7 093	1 578	48	—	12 601											
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
	Dont : financements spécialisés	—	—	—	937	—	—	299	1 578	—	—	2 814											
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres	0 %	20 %	100 %	250 %	400 %	Autres	Total															
		—	—	—	306	—	—	306															
8	Portefeuilles de détail réglementaires	15 %	60 %	75 %	100 %	Autres	Total																
		—	—	1 573	61	—	1 634																
9	Immobiliers	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	60 %	65 %	70 %	75 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	150 %	Autres	Total			
		90	15	192	373	4	598	841	362	—	308	57	195	476	519	5	26	253	202	4 516			
	Dont : immobiliers résidentiels général	20	15	32	62	4	—	6	—	2	—	—	2	—	1	—	—	—	202	346			
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	160	311	—	598	835	10	—	3	—	—	—	—	5	—	80	—	2 002			
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1			
	Dont : immobiliers commerciaux général	70	—	—	—	—	—	—	351	—	—	53	193	—	200	—	—	77	—	944			
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—	—	—	—	—	—	307	—	—	476	—	—	26	—	86	—	895			
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	317	—	—	10	—	327			
10	Prêts hypothécaires inversés	30 %	35 %	45 %	60 %	100 %	150 %	Autres	Total														
		—	—	—	—	—	—	—															
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	150 %	Autres	Total		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
12	Expositions en défaut	50 %	100 %	150 %	Autres	Total																	
		—	52	24	—	76																	
13	Autres actifs ⁽³⁾	0 %	20 %	100 %	1250 %	Autres	Total																
		9 545	522	5 399	—	—	15 466																

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

Pondération	a		b		c		d	
	Expositions sur éléments de bilan		Expositions hors bilan (Avant FCEC)		FCEC moyen pondéré ⁽⁴⁾		Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁵⁾	
moins de 40 %	22 917		9 487		25 %		25 288	
40 % - 70 %	2 517		871		109 %		3 086	
75-80 %	1 212		3 244		79 %		1 923	
85 %	1 750		755		98 %		2 003	
90 % - 100 %	11 580		6 437		98 %		13 600	
105 % - 130 %	1 256		1 340		100 %		1 811	
150 %	661		753		95 %		765	
250 %	306		—		— %		306	
400 %	—		—		— %		—	
1250 %	—		—		— %		—	
Expositions totales	42 199		22 887		68 %		48 782	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 40.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾⁽²⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
		Au 31 décembre 2022									
		Pondération des risques									Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ⁽⁵⁾
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Classes d'actifs											
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	7 480	—	—	—	—	—	—	—	—	7 480
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	9 029	—	—	—	—	—	—	9 029
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Banques et institutions de dépôts	—	—	2 495	—	—	—	14	—	—	2 509
5	Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	12	—	1 535	—	462	—	10 414	—	—	12 423
7	Portefeuilles de détail réglementaire	3	—	—	—	—	2 110	—	—	—	2 113
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	145	—	—	4	207	173	2 169	—	—	2 698
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	23	—	—	—	—	—	1 656	—	—	1 679
10	Actions	—	—	—	—	—	—	282	—	—	282
11	Prêts en souffrance	—	—	—	—	—	—	37	24	—	61
12	Catégories plus risquées	—	—	—	—	—	—	—	65	—	65
13	Autres actifs ⁽³⁾	12 086	—	405	—	—	—	5 295	—	5	17 791
14	Total	19 749	—	13 464	4	669	2 283	19 867	89	5	56 130
Au 30 septembre 2022											
		Pondération des risques									Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ⁽⁵⁾
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Classes d'actifs											
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	8 014	—	—	—	—	—	—	—	—	8 014
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	8 103	—	—	—	—	—	—	8 103
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Banques et institutions de dépôts	—	—	2 680	—	—	—	52	—	—	2 732
5	Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	13	—	1 334	—	664	—	10 792	—	—	12 803
7	Portefeuilles de détail réglementaire	3	—	—	—	—	2 074	—	—	—	2 077
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	37	—	—	49	212	187	2 162	—	—	2 647
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	9	—	—	—	—	—	1 592	—	—	1 601
10	Actions	—	—	—	—	—	—	272	—	—	272
11	Prêts en souffrance	—	—	—	—	—	—	38	18	—	56
12	Catégories plus risquées	—	—	—	—	—	—	—	74	—	74
13	Autres actifs ⁽³⁾	11 665	—	1 227	—	—	—	5 055	—	6	17 953
14	Total	19 741	—	13 344	49	876	2 261	19 963	92	6	56 332

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 40.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾⁽²⁾ (suite)

		Au 30 juin 2022									Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ⁽⁵⁾
(en millions de dollars)		Pondération des risques									
		0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Classes d'actifs											
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	11 422	—	—	—	—	—	—	—	—	11 422
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	7 566	—	—	—	—	—	—	7 566
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Banques et institutions de dépôts	—	—	3 613	—	—	—	72	—	—	3 685
5	Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	14	—	1 542	—	567	—	8 991	—	—	11 114
7	Portefeuilles de détail réglementaire	2	—	—	—	—	2 005	—	—	—	2 007
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	31	—	—	137	192	172	2 188	—	—	2 720
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	9	—	—	—	—	—	1 539	—	—	1 548
10	Actions	—	—	—	—	—	—	245	—	—	245
11	Prêts en souffrance	—	—	—	—	—	—	45	41	—	86
12	Catégories plus risquées	—	—	—	—	—	—	—	81	—	81
13	Autres actifs ⁽³⁾	10 762	—	609	—	—	—	5 501	—	6	16 878
14	Total	22 240	—	13 330	137	759	2 177	18 581	122	6	57 352

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

(3) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

(4) Les pondérations sont basées sur l'exposition hors bilan (avant FCEC).

(5) Les expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail, à l'exception des prêts sur cartes de crédit).

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾

Au 30 juin 2023

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	35 542	2 509	47,02 %	81 531	0,02 %	106	29,80 %	2,8	7 131	8,75 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	1	30,04 %	—	25,01 %	1	71,97 %	1,0	1	372,05 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		35 542	2 510	47,02 %	81 531	0,02 %	107	29,80 %	2,8	7 132	8,75 %	5	33
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	403	170	56,54 %	484	0,07 %	16 978	34,32 %	1,4	45	9,38 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 763	1 622	33,22 %	2 870	0,21 %	18 018	25,23 %	1,6	472	16,45 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 362	3 866	36,63 %	7 186	0,34 %	13 942	25,72 %	1,8	1 723	23,97 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 655	2 888	35,70 %	6 829	0,56 %	5 425	23,99 %	1,7	1 967	28,81 %	9	s. o.
	0,75 à < 2,50	20 588	6 025	34,25 %	20 598	1,41 %	18 378	24,94 %	1,8	8 867	43,05 %	73	s. o.
	2,50 à < 10,00	8 132	1 651	36,11 %	7 588	4,54 %	6 008	23,15 %	1,7	4 204	55,40 %	80	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 260	183	36,11 %	1 184	19,75 %	1 034	43,43 %	1,6	2 130	179,92 %	115	s. o.
	100,00 (défaut)	849	99	16,80 %	717	100,00 %	607	26,41 %	1,3	959	133,67 %	150	s. o.
Sous-total		47 012	16 504	35,34 %	47 456	3,49 %	80 390	25,23 %	1,7	20 367	42,92 %	434	110
Total de la clientèle non détail - AIRB		82 554	19 014	37,57 %	128 987	1,30 %	80 497	28,12 %	2,4	27 499	21,32 %	439	143

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾ (suite)

Au 31 mars 2023

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	36 241	2 951	43,55 %	76 013	0,02 %	103	30,01 %	4,2	9 043	11,90 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	1	8	41,73 %	4	24,63 %	1	73,50 %	1,0	16	379,12 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		36 242	2 959	43,55 %	76 017	0,02 %	104	30,01 %	4,2	9 059	11,92 %	6	38
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	602	186	51,12 %	686	0,10 %	17 284	29,77 %	3,9	84	12,27 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	3 167	1 908	33,61 %	3 286	0,22 %	18 292	24,87 %	3,4	724	22,03 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 325	3 794	36,86 %	7 065	0,34 %	14 009	24,87 %	3,1	1 971	27,89 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 809	2 960	34,82 %	7 057	0,57 %	5 510	24,13 %	3,4	2 489	35,28 %	10	s. o.
	0,75 à < 2,50	20 063	5 950	34,40 %	19 899	1,40 %	18 911	24,57 %	3,5	9 844	49,46 %	68	s. o.
	2,50 à < 10,00	8 266	1 826	35,32 %	7 649	4,53 %	6 548	22,87 %	3,7	4 722	61,73 %	79	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 313	262	34,16 %	1 221	19,22 %	1 279	39,75 %	3,8	2 177	178,29 %	106	s. o.
	100,00 (défaut)	677	95	16,71 %	561	100,00 %	607	27,98 %	3,2	727	129,61 %	130	s. o.
Sous-total		47 222	16 981	35,15 %	47 424	3,15 %	82 440	24,80 %	3,5	22 738	47,95 %	401	124
Total de la clientèle non détail - AIRB		83 464	19 940	36,83 %	123 441	1,23 %	82 544	28,01 %	3,9	31 797	25,76 %	407	162

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	36 922	3 159	44,10 %	74 002	0,02 %	103	26,75 %	4,1	7 629	10,31 %	3	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	1	9	41,01 %	4	24,64 %	1	73,89 %	1,0	17	404,03 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	100,00 %	1	75,00 %	1,0	—	993,75 %	—	s. o.
Sous-total		36 923	3 168	44,10 %	74 006	0,02 %	105	26,75 %	4,1	7 646	10,33 %	4	67
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	4 679	1 621	26,96 %	5 031	0,06 %	177	59,67 %	2,3	1 869	37,16 %	3	s. o.
	0,15 à < 0,25	207	580	19,73 %	321	0,20 %	25	14,25 %	1,9	44	13,57 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	405	601	20,45 %	528	0,31 %	18	26,60 %	1,9	161	30,42 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	24	—	50,00 %	24	1,94 %	2	66,00 %	1,0	35	147,33 %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		5 315	2 802	23,70 %	5 904	0,10 %	222	54,26 %	2,3	2 109	35,72 %	3	17
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	7 115	2 468	76,87 %	8 830	0,12 %	6 440	30,26 %	3,9	1 730	19,60 %	3	s. o.
	0,15 à < 0,25	9 461	3 260	43,23 %	9 815	0,19 %	10 942	23,74 %	4,0	2 340	23,84 %	5	s. o.
	0,25 à < 0,50	16 136	5 038	41,88 %	14 993	0,35 %	15 746	23,72 %	3,9	4 786	31,93 %	12	s. o.
	0,50 à < 0,75	11 839	3 423	36,25 %	10 143	0,55 %	11 044	25,41 %	3,6	4 324	42,63 %	14	s. o.
	0,75 à < 2,50	28 243	6 866	42,22 %	26 542	1,31 %	26 031	25,02 %	3,7	14 776	55,67 %	89	s. o.
	2,50 à < 10,00	9 939	2 129	42,70 %	9 223	4,43 %	9 720	24,08 %	3,6	6 684	72,47 %	99	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 535	324	41,57 %	1 386	19,24 %	2 088	38,75 %	3,8	2 611	188,43 %	116	s. o.
	100,00 (défaut)	836	115	— %	674	100,00 %	863	30,13 %	3,4	1 118	165,97 %	149	s. o.
Sous-total		85 104	23 623	45,07 %	81 606	2,25 %	82 874	25,41 %	3,8	38 369	47,02 %	487	452
Total de la clientèle non détail - AIRB		127 342	29 593	43,13 %	161 516	1,15 %	83 201	27,08 %	3,9	48 124	29,79 %	494	536

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2022

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	36 889	3 113	45,80 %	74 250	0,02 %	101	26,77 %	4,2	7 729	10,41 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	1	8	42,49 %	4	24,59 %	1	73,98 %	1,0	16	404,41 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	100,00 %	1	75,00 %	1,0	—	993,75 %	—	s. o.
Sous-total		36 890	3 121	45,80 %	74 254	0,02 %	103	26,78 %	4,2	7 745	10,43 %	5	61
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	4 267	1 659	24,31 %	4 573	0,06 %	110	61,02 %	2,2	1 698	37,12 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	195	532	19,54 %	299	0,20 %	15	14,78 %	2,0	42	14,22 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	326	601	20,45 %	449	0,30 %	8	19,71 %	2,0	103	23,00 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	24	—	50,00 %	24	1,94 %	2	66,02 %	1,0	35	147,36 %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	78	2	— %	78	31,68 %	5	65,99 %	1,2	288	369,91 %	17	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		4 890	2 794	22,28 %	5 423	0,55 %	140	55,14 %	2,1	2 166	39,95 %	19	16
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	6 700	2 398	76,21 %	8 324	0,11 %	6 471	29,53 %	3,9	1 565	18,81 %	3	s. o.
	0,15 à < 0,25	9 717	2 746	49,99 %	9 963	0,19 %	10 485	24,99 %	4,0	2 495	25,05 %	5	s. o.
	0,25 à < 0,50	18 021	4 504	37,87 %	15 691	0,35 %	17 279	23,23 %	4,0	4 993	31,82 %	12	s. o.
	0,50 à < 0,75	10 993	3 196	36,61 %	9 685	0,55 %	10 704	25,82 %	3,7	4 164	42,99 %	14	s. o.
	0,75 à < 2,50	26 163	6 399	40,26 %	25 081	1,31 %	24 181	24,46 %	3,7	13 575	54,12 %	82	s. o.
	2,50 à < 10,00	8 734	1 988	43,66 %	8 170	4,48 %	9 446	23,79 %	3,6	5 823	71,27 %	87	s. o.
	10,00 à < 100,00	2 156	371	43,21 %	1 946	20,47 %	2 431	46,59 %	3,7	4 557	234,20 %	207	s. o.
	100,00 (défaut)	732	104	— %	582	100,00 %	792	30,91 %	3,5	1 258	216,12 %	111	s. o.
Sous-total		83 216	21 706	44,85 %	79 442	2,28 %	81 789	25,50 %	3,8	38 430	48,37 %	521	390
Total de la clientèle non détail - AIRB		124 996	27 621	43,02 %	159 119	1,17 %	82 032	27,11 %	3,9	48 341	30,38 %	545	467

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2022

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	37 952	3 862	46,76 %	74 422	0,02 %	102	26,83 %	4,2	7 764	10,43 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	3	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	1	3	30,08 %	2	24,06 %	—	72,73 %	1,0	7	396,29 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	100,00 %	3	75,00 %	1,0	—	993,75 %	—	s. o.
Sous-total		37 953	3 865	46,75 %	74 424	0,02 %	108	26,83 %	4,2	7 771	10,44 %	4	59
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 949	1 823	23,78 %	4 295	0,07 %	124	59,31 %	1,5	1 316	30,65 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	141	751	19,78 %	290	0,21 %	9	18,39 %	1,7	50	17,22 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	260	239	22,45 %	314	0,30 %	2	24,94 %	2,1	93	29,54 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	1	—	50,00 %	1	1,94 %	1	75,00 %	1,0	1	167,41 %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	27	10	41,36 %	27	27,96 %	4	71,55 %	1,0	110	404,64 %	6	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		4 378	2 823	22,43 %	4 927	0,25 %	140	54,78 %	1,6	1 570	31,87 %	8	11
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	6 709	2 209	79,18 %	8 225	0,12 %	6 815	28,61 %	3,9	1 578	19,18 %	3	s. o.
	0,15 à < 0,25	9 591	2 822	49,04 %	9 870	0,19 %	9 981	24,26 %	4,1	2 402	24,34 %	5	s. o.
	0,25 à < 0,50	19 130	4 519	40,78 %	16 339	0,34 %	18 724	25,09 %	4,0	5 516	33,76 %	14	s. o.
	0,50 à < 0,75	10 186	2 602	37,08 %	9 189	0,55 %	9 823	25,72 %	3,7	3 977	43,29 %	13	s. o.
	0,75 à < 2,50	23 906	6 163	41,20 %	23 339	1,31 %	22 642	25,34 %	3,7	13 092	56,10 %	80	s. o.
	2,50 à < 10,00	8 347	1 962	45,79 %	7 780	4,53 %	9 771	23,92 %	3,6	5 609	72,09 %	85	s. o.
	10,00 à < 100,00	2 104	383	41,79 %	1 876	20,39 %	2 688	44,80 %	4,0	4 177	222,60 %	189	s. o.
	100,00 (défaut)	698	94	— %	545	100,00 %	842	25,27 %	3,6	690	126,50 %	113	s. o.
Sous-total		80 671	20 754	46,12 %	77 163	2,23 %	81 286	25,87 %	3,8	37 041	48,00 %	502	375
Total de la clientèle non détail - AIRB		123 002	27 442	44,09 %	156 514	1,12 %	81 534	27,24 %	3,9	46 382	29,63 %	514	445

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾

Au 30 juin 2023

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	5 761	12	40,00 %	1 952	0,08 %	45 058	38,09 %	s. o.	152	7,80 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	8 100	21	40,00 %	433	0,19 %	49 264	71,23 %	s. o.	123	28,42 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	2 963	47	— %	—	0,46 %	145	68,41 %	s. o.	—	50,07 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	8 401	35	40,00 %	102	0,59 %	31 389	39,39 %	s. o.	37	36,66 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	9 475	193	40,00 %	111	1,46 %	30 160	41,46 %	s. o.	78	70,10 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 938	10	40,00 %	36	4,53 %	8 287	36,77 %	s. o.	42	116,75 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	297	2	40,00 %	8	22,83 %	957	45,17 %	s. o.	23	275,37 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	264	8	40,00 %	3	100,00 %	1 510	32,63 %	s. o.	11	361,83 %	—	s. o.
Sous-total	37 199	328	40,00 %	2 645	0,42 %	166 770	43,71 %	s. o.	466	17,60 %	5	23	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	37 193	18 441	64,67 %	47 164	0,08 %	552 537	13,52 %	s. o.	1 311	2,78 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	34 003	8 871	67,64 %	39 568	0,21 %	290 409	15,20 %	s. o.	3 053	7,72 %	13	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 977	44	40,52 %	6 995	0,37 %	25	19,52 %	s. o.	1 281	18,32 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	18 598	4 238	63,98 %	21 206	0,54 %	176 732	16,71 %	s. o.	3 102	14,63 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	17 597	2 339	60,52 %	18 900	1,21 %	119 407	18,55 %	s. o.	5 158	27,29 %	42	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 115	297	55,92 %	3 245	4,12 %	25 952	17,48 %	s. o.	1 570	48,39 %	23	s. o.
	10,00 à < 100,00	630	42	52,00 %	643	20,95 %	4 611	24,51 %	s. o.	766	119,10 %	35	s. o.
	100,00 (défaut)	295	24	9,21 %	295	100,00 %	4 942	19,72 %	s. o.	521	176,95 %	17	s. o.
Sous-total	118 408	34 296	64,91 %	138 016	0,76 %	1 174 615	15,64 %	s. o.	16 762	12,15 %	159	52	
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 911	24 332	47,16 %	14 388	0,08 %	2 166 944	82,83 %	s. o.	590	4,10 %	10	s. o.
	0,15 à < 0,25	633	6 885	46,35 %	3 825	0,20 %	934 465	85,48 %	s. o.	345	9,01 %	6	s. o.
	0,25 à < 0,50	747	2 208	53,23 %	1 923	0,34 %	288 322	80,24 %	s. o.	255	13,25 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 128	1 603	33,81 %	1 670	0,58 %	224 878	83,90 %	s. o.	350	20,93 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 348	1 694	32,12 %	1 892	1,26 %	354 511	85,38 %	s. o.	715	37,78 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 251	1 097	26,60 %	2 541	3,34 %	354 525	79,35 %	s. o.	1 833	72,12 %	67	s. o.
	10,00 à < 100,00	692	137	25,64 %	727	18,68 %	90 683	63,99 %	s. o.	1 183	162,81 %	87	s. o.
	100,00 (défaut)	104	5	8,17 %	104	100,00 %	82 444	79,17 %	s. o.	227	217,33 %	66	s. o.
Sous-total	9 814	37 961	45,46 %	27 070	1,42 %	4 496 772	82,42 %	s. o.	5 498	20,31 %	269	358	
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	677	2 639	44,48 %	1 740	0,08 %	38 494	70,33 %	s. o.	261	14,98 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	682	1 313	44,06 %	1 110	0,18 %	22 777	68,33 %	s. o.	288	25,97 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 276	1 726	49,76 %	1 851	0,34 %	46 130	74,57 %	s. o.	782	42,25 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	778	932	41,83 %	1 004	0,56 %	33 035	72,74 %	s. o.	562	55,96 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 514	1 183	46,92 %	2 639	1,34 %	43 734	65,70 %	s. o.	1 921	72,82 %	23	s. o.
	2,50 à < 10,00	979	345	47,59 %	1 031	4,55 %	22 875	77,82 %	s. o.	1 159	112,37 %	35	s. o.
	10,00 à < 100,00	285	55	20,80 %	264	22,10 %	6 222	66,10 %	s. o.	384	145,45 %	38	s. o.
	100,00 (défaut)	130	17	7,04 %	95	100,00 %	4 241	65,73 %	s. o.	306	322,73 %	39	s. o.
Sous-total	7 321	8 210	45,48 %	9 734	2,58 %	217 508	70,54 %	s. o.	5 663	58,18 %	146	283	
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 320	625	73,04 %	1 731	0,10 %	72 034	63,85 %	s. o.	279	16,13 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 148	21	58,52 %	1 074	0,21 %	73 487	74,73 %	s. o.	324	30,20 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 168	127	67,08 %	1 115	0,37 %	79 375	66,01 %	s. o.	463	41,51 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 307	66	55,91 %	1 337	0,55 %	48 957	38,73 %	s. o.	393	29,42 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 745	32	60,41 %	5 509	1,87 %	289 331	39,60 %	s. o.	2 673	48,50 %	40	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 150	14	52,41 %	902	4,14 %	59 447	43,48 %	s. o.	564	62,55 %	16	s. o.
	10,00 à < 100,00	317	1	57,79 %	223	23,64 %	14 588	44,31 %	s. o.	235	105,44 %	23	s. o.
	100,00 (défaut)	84	1	5,75 %	53	100,00 %	21 462	49,15 %	s. o.	178	338,36 %	12	s. o.
Sous-total	12 239	887	69,69 %	11 944	2,19 %	658 681	49,06 %	s. o.	5 109	42,78 %	100	70	
Total de la clientèle de détail - AIRB	184 981	81 682	53,92 %	189 409	1,03 %	6 714 346	30,51 %	s. o.	33 498	17,69 %	679	786	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾ (suite)

Au 31 mars 2023

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾⁽⁶⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	1 747	9	40,00 %	5 942	0,08 %	44 967	29,76 %	s. o.	361	6,07 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	6 517	19	40,00 %	1 898	0,16 %	49 781	35,73 %	s. o.	243	12,78 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	2 706	22	— %	—	0,46 %	145	61,43 %	s. o.	—	44,95 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	8 194	40	40,00 %	106	0,58 %	31 927	38,66 %	s. o.	35	33,29 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	9 040	181	40,00 %	114	1,49 %	30 886	39,10 %	s. o.	71	63,02 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 952	9	40,00 %	34	4,47 %	8 578	34,41 %	s. o.	35	102,00 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	292	3	40,00 %	5	24,52 %	1 069	41,74 %	s. o.	13	240,93 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	242	9	40,00 %	4	100,00 %	1 510	31,53 %	s. o.	14	354,72 %	—	s. o.
	Sous-total	30 690	292	40,00 %	8 103	0,21 %	168 863	31,43 %	s. o.	772	9,52 %	5	30
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	41 207	18 099	64,52 %	46 940	0,08 %	552 411	13,26 %	s. o.	1 328	2,83 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	34 361	8 576	67,39 %	38 239	0,21 %	284 056	14,78 %	s. o.	3 530	9,23 %	12	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 829	74	40,54 %	6 859	0,38 %	25	19,48 %	s. o.	2 040	29,74 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	17 995	4 118	63,63 %	20 508	0,54 %	173 454	16,33 %	s. o.	3 376	16,46 %	18	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 013	2 407	59,34 %	19 326	1,21 %	121 565	17,92 %	s. o.	6 015	31,13 %	42	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 151	317	56,38 %	3 296	4,13 %	25 809	17,05 %	s. o.	1 634	49,59 %	23	s. o.
	10,00 à < 100,00	655	50	51,95 %	675	21,19 %	5 183	22,79 %	s. o.	803	118,88 %	34	s. o.
	100,00 (défaut)	252	23	9,75 %	250	100,00 %	4 942	18,56 %	s. o.	400	159,83 %	15	s. o.
	Sous-total	122 463	33 664	64,59 %	136 093	0,75 %	1 167 445	15,27 %	s. o.	19 126	14,05 %	154	59
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 738	24 227	47,46 %	14 237	0,08 %	2 149 336	82,77 %	s. o.	583	4,09 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	587	7 021	46,81 %	3 873	0,20 %	949 601	85,40 %	s. o.	349	9,00 %	7	s. o.
	0,25 à < 0,50	738	2 170	53,65 %	1 903	0,34 %	287 780	80,17 %	s. o.	251	13,21 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 121	1 617	34,04 %	1 671	0,59 %	224 231	83,73 %	s. o.	349	20,95 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 349	1 712	32,06 %	1 898	1,26 %	368 357	85,26 %	s. o.	717	37,77 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 266	1 132	26,60 %	2 567	3,33 %	363 802	79,36 %	s. o.	1 850	72,07 %	68	s. o.
	10,00 à < 100,00	730	147	25,64 %	768	18,66 %	102 003	64,06 %	s. o.	1 251	162,91 %	92	s. o.
	100,00 (défaut)	108	5	8,54 %	108	100,00 %	82 444	79,19 %	s. o.	336	310,22 %	59	s. o.
	Sous-total	9 637	38 031	45,72 %	27 025	1,47 %	4 527 554	82,33 %	s. o.	5 686	21,04 %	268	365
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	393	2 211	46,06 %	1 405	0,10 %	43 696	75,64 %	s. o.	264	18,79 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	663	1 513	51,60 %	1 426	0,20 %	48 954	74,65 %	s. o.	424	29,70 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	906	1 480	46,12 %	1 452	0,36 %	59 476	76,02 %	s. o.	653	44,98 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	491	191	35,87 %	439	0,56 %	11 822	52,56 %	s. o.	175	39,88 %	1	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 725	1 059	51,50 %	2 017	1,30 %	57 740	76,31 %	s. o.	1 676	83,01 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	748	178	42,67 %	681	4,61 %	17 388	69,81 %	s. o.	693	101,90 %	22	s. o.
	10,00 à < 100,00	207	41	17,62 %	184	21,57 %	5 386	68,61 %	s. o.	274	148,90 %	26	s. o.
	100,00 (défaut)	123	18	7,67 %	90	100,00 %	4 241	64,42 %	s. o.	275	306,16 %	39	s. o.
	Sous-total	5 256	6 691	47,56 %	7 694	2,59 %	248 703	73,57 %	s. o.	4 434	57,62 %	115	273
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 342	616	72,99 %	1 757	0,10 %	73 848	63,85 %	s. o.	283	16,12 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 165	25	60,95 %	1 118	0,21 %	75 833	75,99 %	s. o.	343	30,68 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 214	131	66,09 %	764	0,33 %	82 681	49,29 %	s. o.	216	28,32 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 284	64	60,84 %	1 317	0,55 %	48 958	38,85 %	s. o.	390	29,54 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 693	38	58,44 %	5 439	1,87 %	293 987	39,60 %	s. o.	2 640	48,53 %	40	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 082	15	51,53 %	841	4,12 %	59 848	43,87 %	s. o.	530	63,08 %	15	s. o.
	10,00 à < 100,00	332	1	54,32 %	231	23,47 %	16 644	43,97 %	s. o.	241	104,37 %	24	s. o.
	100,00 (défaut)	93	1	4,77 %	53	100,00 %	21 462	49,34 %	s. o.	198	369,77 %	11	s. o.
	Sous-total	12 205	891	69,72 %	11 520	2,24 %	673 261	47,83 %	s. o.	4 841	42,02 %	97	61
Total de la clientèle de détail - AIRB	180 251	79 569	54,15 %	190 435	0,99 %	6 785 826	29,80 %	s. o.	34 859	18,30 %	639	788	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	8	9	50,00 %	7 413	0,08 %	19 351	30,36 %	s. o.	482	6,51 %	3	s. o.
	0,15 à < 0,25	5 548	27	50,00 %	2 327	0,16 %	30 856	29,31 %	s. o.	244	10,48 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	32	—	— %	1	0,45 %	145	26,25 %	s. o.	—	20,21 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	5 780	19	50,00 %	264	0,56 %	27 817	33,40 %	s. o.	79	29,84 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	6 132	24	50,00 %	149	1,24 %	30 023	33,00 %	s. o.	75	49,91 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 662	7	50,00 %	30	4,73 %	7 632	28,79 %	s. o.	28	93,10 %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	225	1	50,00 %	4	24,21 %	1 230	28,64 %	s. o.	7	174,15 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	81	—	— %	3	100,00 %	504	25,13 %	s. o.	10	289,37 %	—	s. o.
Sous-total	19 468	87	49,72 %	10 191	0,18 %	117 558	30,23 %	s. o.	925	9,08 %	5	7	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	41 678	17 470	63,32 %	45 327	0,08 %	567 840	13,24 %	s. o.	1 252	2,76 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	25 353	8 430	65,94 %	28 583	0,22 %	310 656	14,89 %	s. o.	1 968	6,88 %	10	s. o.
	0,25 à < 0,50	3	1	80,30 %	3	0,27 %	25	13,13 %	s. o.	—	7,03 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	15 918	3 990	62,53 %	18 148	0,53 %	184 372	15,70 %	s. o.	2 461	13,56 %	15	s. o.
	0,75 à < 2,50	12 266	2 244	59,41 %	13 449	1,25 %	123 049	16,54 %	s. o.	3 401	25,29 %	28	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 486	328	56,23 %	2 640	4,08 %	25 935	16,98 %	s. o.	1 368	51,82 %	18	s. o.
	10,00 à < 100,00	485	54	52,27 %	509	20,04 %	5 859	15,33 %	s. o.	465	91,24 %	16	s. o.
	100,00 (défaut)	123	20	— %	119	100,00 %	1 979	13,90 %	s. o.	127	106,16 %	6	s. o.
Sous-total	98 312	32 537	63,51 %	108 778	0,64 %	1 219 715	14,59 %	s. o.	11 042	10,15 %	98	87	
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 836	23 719	46,83 %	13 945	0,05 %	2 086 386	82,37 %	s. o.	401	2,88 %	6	s. o.
	0,15 à < 0,25	605	2 394	33,20 %	1 398	0,20 %	327 368	88,58 %	s. o.	139	9,93 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 569	7 995	48,81 %	5 472	0,34 %	1 196 206	83,42 %	s. o.	790	14,44 %	16	s. o.
	0,50 à < 0,75	311	325	64,94 %	522	0,69 %	28 301	73,39 %	s. o.	117	22,45 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 156	1 361	30,84 %	1 576	1,11 %	278 897	86,35 %	s. o.	593	37,61 %	15	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 516	1 459	27,93 %	2 924	3,41 %	513 438	79,57 %	s. o.	2 273	77,76 %	79	s. o.
	10,00 à < 100,00	728	145	25,76 %	766	19,34 %	124 339	64,04 %	s. o.	1 342	175,15 %	95	s. o.
	100,00 (défaut)	93	6	— %	93	100,00 %	10 998	79,20 %	s. o.	204	219,44 %	57	s. o.
Sous-total	9 814	37 404	45,13 %	26 696	1,46 %	4 565 933	82,13 %	s. o.	5 859	21,95 %	273	93	
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	834	2 293	46,03 %	1 882	0,10 %	53 540	65,49 %	s. o.	323	17,16 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 075	1 554	51,61 %	1 848	0,20 %	45 162	64,31 %	s. o.	506	27,40 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 324	1 474	46,35 %	1 855	0,36 %	49 875	65,67 %	s. o.	769	41,46 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	855	194	38,20 %	785	0,55 %	14 374	41,67 %	s. o.	262	33,42 %	2	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 406	1 054	52,15 %	2 654	1,28 %	59 652	63,82 %	s. o.	1 951	73,53 %	22	s. o.
	2,50 à < 10,00	961	175	44,10 %	869	4,43 %	19 762	59,21 %	s. o.	794	91,38 %	24	s. o.
	10,00 à < 100,00	209	41	15,75 %	183	21,39 %	4 985	63,39 %	s. o.	265	144,66 %	24	s. o.
	100,00 (défaut)	145	19	— %	107	100,00 %	3 061	55,38 %	s. o.	234	218,46 %	46	s. o.
Sous-total	7 809	6 804	47,74 %	10 183	2,31 %	250 411	62,36 %	s. o.	5 104	50,12 %	125	40	
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 183	812	70,42 %	1 744	0,08 %	82 826	68,70 %	s. o.	282	16,20 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	863	3	26,11 %	837	0,19 %	62 780	91,58 %	s. o.	321	38,30 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 212	166	62,26 %	826	0,33 %	69 417	48,31 %	s. o.	240	29,00 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 122	67	60,90 %	1 163	0,54 %	42 037	40,30 %	s. o.	376	32,34 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 429	30	58,37 %	5 226	1,87 %	235 866	39,31 %	s. o.	2 665	50,98 %	38	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 022	18	54,40 %	828	4,10 %	49 505	43,58 %	s. o.	550	66,43 %	15	s. o.
	10,00 à < 100,00	303	1	58,80 %	227	23,32 %	139 794	43,60 %	s. o.	248	109,40 %	23	s. o.
	100,00 (défaut)	118	1	— %	52	100,00 %	58 646	49,27 %	s. o.	176	341,61 %	12	s. o.
Sous-total	11 252	1 098	67,85 %	10 903	2,28 %	740 871	49,27 %	s. o.	4 858	44,56 %	94	38	
Total de la clientèle de détail - AIRB	146 655	77 930	53,36 %	166 751	0,95 %	6 894 488	31,54 %	s. o.	27 788	16,66 %	595	265	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2022

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	7	9	50,00 %	6 731	0,08 %	16 559	45,09 %	s. o.	651	9,67 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	5 654	33	50,00 %	2 241	0,16 %	29 180	38,51 %	s. o.	308	13,73 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	35	—	— %	1	0,45 %	206	25,62 %	s. o.	—	19,69 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 067	34	50,00 %	272	0,56 %	29 591	36,45 %	s. o.	89	32,52 %	1	s. o.
	0,75 à < 2,50	6 581	34	50,00 %	165	1,25 %	31 473	39,00 %	s. o.	99	59,88 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 665	12	50,00 %	29	4,81 %	8 707	39,44 %	s. o.	38	131,07 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	222	1	50,00 %	5	24,87 %	1 265	44,55 %	s. o.	13	270,29 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	73	—	— %	4	100,00 %	352	44,28 %	s. o.	20	547,55 %	—	s. o.
Sous-total	20 304	123	49,88 %	9 448	0,20 %	117 333	43,15 %	s. o.	1 218	12,89 %	6	9	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement non assurées	0,00 à < 0,15	38 742	16 318	63,30 %	42 338	0,08 %	532 311	27,82 %	s. o.	2 478	5,85 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	25 625	8 585	65,32 %	28 989	0,22 %	318 789	29,55 %	s. o.	3 948	13,62 %	19	s. o.
	0,25 à < 0,50	3	1	80,71 %	3	0,27 %	24	24,95 %	s. o.	—	13,36 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	16 648	4 205	62,02 %	18 981	0,53 %	196 193	30,18 %	s. o.	4 928	25,96 %	31	s. o.
	0,75 à < 2,50	12 723	2 330	58,95 %	13 930	1,24 %	131 021	30,74 %	s. o.	6 483	46,54 %	53	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 407	327	56,23 %	2 562	4,06 %	25 365	30,58 %	s. o.	2 387	93,19 %	32	s. o.
	10,00 à < 100,00	408	49	50,72 %	428	20,10 %	5 288	30,16 %	s. o.	767	179,38 %	26	s. o.
	100,00 (défaut)	117	19	— %	114	100,00 %	1 839	27,85 %	s. o.	348	305,44 %	5	s. o.
Sous-total	96 673	31 834	63,23 %	107 345	0,63 %	1 210 830	29,16 %	s. o.	21 339	19,88 %	175	155	
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 832	23 167	46,50 %	13 605	0,05 %	2 047 229	82,30 %	s. o.	395	2,90 %	6	s. o.
	0,15 à < 0,25	626	2 422	32,56 %	1 415	0,20 %	332 364	88,58 %	s. o.	140	9,93 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 606	8 072	48,72 %	5 539	0,34 %	1 200 617	83,32 %	s. o.	799	14,43 %	16	s. o.
	0,50 à < 0,75	336	352	64,46 %	563	0,69 %	30 929	73,44 %	s. o.	127	22,46 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 190	1 402	30,66 %	1 620	1,11 %	288 346	86,36 %	s. o.	610	37,63 %	14	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 646	1 557	28,00 %	3 082	3,42 %	559 687	79,59 %	s. o.	2 403	77,97 %	84	s. o.
	10,00 à < 100,00	766	153	25,35 %	803	19,40 %	136 775	63,94 %	s. o.	1 409	175,16 %	100	s. o.
	100,00 (défaut)	89	5	— %	89	100,00 %	10 827	79,17 %	s. o.	362	408,95 %	43	s. o.
Sous-total	10 091	37 130	44,78 %	26 716	1,50 %	4 606 774	82,03 %	s. o.	6 245	23,38 %	268	82	
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	846	2 214	46,32 %	1 864	0,10 %	52 198	65,14 %	s. o.	318	17,09 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 083	1 534	51,65 %	1 845	0,20 %	45 176	64,22 %	s. o.	506	27,40 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 368	1 477	46,28 %	1 893	0,36 %	49 835	65,09 %	s. o.	778	41,11 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	861	184	38,14 %	782	0,55 %	14 005	41,45 %	s. o.	260	33,25 %	2	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 414	1 057	52,14 %	2 662	1,28 %	60 129	63,68 %	s. o.	1 952	73,31 %	22	s. o.
	2,50 à < 10,00	911	167	44,87 %	822	4,41 %	18 839	59,71 %	s. o.	757	92,09 %	22	s. o.
	10,00 à < 100,00	194	40	15,68 %	169	20,89 %	4 749	63,81 %	s. o.	244	144,30 %	22	s. o.
	100,00 (défaut)	136	19	— %	99	100,00 %	2 933	54,49 %	s. o.	261	263,89 %	37	s. o.
Sous-total	7 813	6 692	47,88 %	10 136	2,18 %	247 864	62,19 %	s. o.	5 076	50,07 %	113	37	
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 123	777	70,63 %	1 661	0,08 %	77 635	67,56 %	s. o.	262	15,79 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	837	3	27,58 %	812	0,19 %	61 679	91,24 %	s. o.	310	38,15 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 175	181	62,08 %	800	0,33 %	69 940	49,83 %	s. o.	240	30,03 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 086	71	59,47 %	1 129	0,55 %	40 095	40,21 %	s. o.	364	32,30 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 380	33	57,43 %	5 164	1,85 %	239 386	39,42 %	s. o.	2 631	50,94 %	37	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 186	17	55,29 %	981	4,23 %	54 487	42,56 %	s. o.	640	65,24 %	18	s. o.
	10,00 à < 100,00	303	2	47,04 %	232	23,21 %	144 990	43,59 %	s. o.	253	109,13 %	24	s. o.
	100,00 (défaut)	120	1	— %	54	100,00 %	57 773	49,82 %	s. o.	198	369,44 %	12	s. o.
Sous-total	11 210	1 085	67,62 %	10 833	2,36 %	745 985	48,90 %	s. o.	4 898	45,23 %	97	36	
Total de la clientèle de détail - AIRB	146 091	76 864	53,02 %	164 478	0,96 %	6 928 786	41,88 %	s. o.	38 776	23,58 %	659	319	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2022

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	Perte attendue ⁽⁴⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	7	9	50,00 %	7 295	0,08 %	20 210	44,19 %	s. o.	692	9,48 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	5 790	34	50,00 %	2 447	0,16 %	30 895	38,42 %	s. o.	335	13,67 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	30	—	— %	1	0,45 %	198	24,43 %	s. o.	—	18,80 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	5 910	37	50,00 %	264	0,57 %	28 915	36,12 %	s. o.	86	32,41 %	1	s. o.
	0,75 à < 2,50	6 005	34	50,00 %	152	1,27 %	29 339	38,80 %	s. o.	91	60,06 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 434	10	50,00 %	31	4,69 %	7 038	40,41 %	s. o.	40	129,81 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	177	2	50,00 %	5	24,03 %	1 413	48,39 %	s. o.	14	292,42 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	73	—	— %	4	100,00 %	394	44,05 %	s. o.	22	543,48 %	—	s. o.
Sous-total		19 426	126	49,91 %	10 199	0,19 %	118 402	42,50 %	s. o.	1 280	12,55 %	7	9
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	40 324	16 362	63,00 %	43 336	0,08 %	549 629	27,16 %	s. o.	2 475	5,71 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	25 714	8 223	65,16 %	28 623	0,22 %	311 373	29,07 %	s. o.	3 835	13,40 %	19	s. o.
	0,25 à < 0,50	4	1	65,23 %	4	0,27 %	25	24,94 %	s. o.	—	13,36 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	15 646	3 918	61,95 %	17 806	0,53 %	183 869	29,73 %	s. o.	4 555	25,58 %	28	s. o.
	0,75 à < 2,50	11 316	2 117	59,03 %	12 412	1,23 %	118 245	30,56 %	s. o.	5 712	46,02 %	45	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 090	275	55,52 %	2 211	3,96 %	23 424	30,67 %	s. o.	2 044	92,41 %	27	s. o.
	10,00 à < 100,00	297	39	50,73 %	312	20,16 %	4 885	29,89 %	s. o.	555	177,84 %	19	s. o.
	100,00 (défaut)	115	18	— %	111	100,00 %	2 032	26,93 %	s. o.	323	290,76 %	6	s. o.
Sous-total		95 506	30 953	63,06 %	104 815	0,58 %	1 193 482	28,60 %	s. o.	19 499	18,60 %	153	137
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 989	23 233	46,22 %	13 728	0,05 %	1 932 390	82,19 %	s. o.	397	2,89 %	6	s. o.
	0,15 à < 0,25	639	2 417	32,65 %	1 428	0,20 %	322 258	88,58 %	s. o.	142	9,93 %	3	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 615	10 558	49,87 %	6 881	0,32 %	1 788 467	83,53 %	s. o.	962	13,98 %	19	s. o.
	0,50 à < 0,75	303	322	64,82 %	512	0,69 %	27 825	73,23 %	s. o.	115	22,40 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 187	1 391	30,76 %	1 615	1,10 %	309 230	86,56 %	s. o.	608	37,62 %	15	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 596	1 539	28,17 %	3 030	3,41 %	616 350	79,64 %	s. o.	2 357	77,80 %	82	s. o.
	10,00 à < 100,00	693	138	25,27 %	727	19,47 %	143 084	63,85 %	s. o.	1 275	175,25 %	89	s. o.
	100,00 (défaut)	82	5	— %	82	100,00 %	11 111	79,29 %	s. o.	280	342,37 %	44	s. o.
Sous-total		10 104	39 603	45,19 %	28 003	1,36 %	5 150 715	82,17 %	s. o.	6 136	21,91 %	261	77
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	869	2 214	46,18 %	1 884	0,10 %	53 087	64,48 %	s. o.	319	16,94 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 103	1 496	51,77 %	1 847	0,20 %	45 852	63,66 %	s. o.	501	27,15 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 392	1 415	46,80 %	1 886	0,36 %	49 723	65,36 %	s. o.	778	41,26 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	885	190	37,98 %	805	0,55 %	14 264	40,98 %	s. o.	265	32,87 %	2	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 393	1 053	52,15 %	2 629	1,27 %	60 547	64,34 %	s. o.	1 944	73,96 %	22	s. o.
	2,50 à < 10,00	883	157	44,73 %	794	4,42 %	18 768	59,24 %	s. o.	726	91,40 %	22	s. o.
	10,00 à < 100,00	179	37	15,74 %	155	21,41 %	4 603	63,32 %	s. o.	224	144,19 %	20	s. o.
	100,00 (défaut)	124	14	— %	94	100,00 %	2 768	54,15 %	s. o.	256	273,42 %	34	s. o.
Sous-total		7 828	6 576	48,00 %	10 094	2,10 %	249 612	62,06 %	s. o.	5 013	49,67 %	107	35
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 246	774	70,47 %	1 778	0,08 %	79 408	69,12 %	s. o.	291	16,37 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	909	3	23,75 %	884	0,19 %	62 390	91,43 %	s. o.	338	38,23 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 237	179	62,24 %	852	0,33 %	70 782	49,42 %	s. o.	253	29,68 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 159	66	55,97 %	1 196	0,55 %	41 520	39,99 %	s. o.	384	32,09 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 270	32	55,14 %	5 056	1,84 %	236 845	39,39 %	s. o.	2 567	50,79 %	37	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 024	14	56,16 %	821	4,17 %	44 655	42,30 %	s. o.	532	64,72 %	14	s. o.
	10,00 à < 100,00	270	—	42,83 %	208	23,39 %	147 320	43,20 %	s. o.	226	108,59 %	21	s. o.
	100,00 (défaut)	114	—	— %	50	100,00 %	57 068	48,86 %	s. o.	181	359,28 %	11	s. o.
Sous-total		11 229	1 068	67,37 %	10 845	2,20 %	739 988	49,70 %	s. o.	4 772	44,00 %	90	34
Total de la clientèle de détail - AIRB		144 093	78 326	52,79 %	163 956	0,89 %	7 452 199	42,07 %	s. o.	36 700	22,38 %	618	292

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.

⁽³⁾ Inclut le facteur scalaire de 6 % appliqué sur les APR évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit.

⁽⁴⁾ La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la section 5.6.1 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽⁵⁾ Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la section 5.6.2 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽⁶⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾

Au 30 juin 2023

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽³⁾	Provisions ⁽⁴⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	4 644	1 929	41,82 %	5 454	0,07 %	244	45,00 %	2,5	1 496	27,43 %	2	—
	0,15 à < 0,25	45	212	32,93 %	115	0,19 %	29	45,00 %	2,5	49	42,73 %	—	—
	0,25 à < 0,50	185	150	40,00 %	245	0,30 %	14	45,00 %	2,5	132	53,87 %	—	—
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	0,75 à < 2,50	—	9	100,00 %	9	0,76 %	9	45,00 %	2,5	10	115,07 %	—	—
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	10,00 à < 100,00	—	23	100,00 %	23	34,69 %	1	45,00 %	2,5	62	272,17 %	4	—
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Sous-total		4 874	2 323	41,45 %	5 846	0,21 %	297	45,00 %	2,5	1 749	29,93 %	6	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	754	3 124	40,16 %	2 008	0,11 %	42	40,00 %	2,5	564	28,09 %	1	—
	0,15 à < 0,25	607	1 144	29,53 %	945	0,22 %	20	40,00 %	2,5	388	41,10 %	1	—
	0,25 à < 0,50	1 137	1 124	42,18 %	1 612	0,33 %	44	40,00 %	2,5	812	50,41 %	2	—
	0,50 à < 0,75	567	473	50,75 %	807	0,59 %	34	40,00 %	2,5	535	66,33 %	2	—
	0,75 à < 2,50	2 321	1 250	42,04 %	2 845	1,41 %	86	40,00 %	2,5	2 575	90,48 %	16	—
	2,50 à < 10,00	1 434	510	38,70 %	1 631	4,66 %	50	40,00 %	2,5	2 110	129,28 %	30	—
	10,00 à < 100,00	—	40	74,31 %	30	13,20 %	1	40,00 %	2,5	56	189,21 %	2	—
	100,00 (défaut)	74	4	55,14 %	76	100,00 %	1	40,00 %	2,5	139	182,80 %	28	—
Sous-total		6 894	7 669	39,92 %	9 954	2,12 %	278	40,00 %	2,5	7 179	72,12 %	82	70
Total des clientèles non détail - FIRB		11 768	9 992	40,27 %	15 800	1,41 %	575	41,85 %	2,5	8 928	56,51 %	88	70

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾ (suite)

Au 31 mars 2023

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽³⁾	Provisions ⁽⁴⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	4 249	1 662	42,19 %	4 955	0,07 %	191	45,00 %	2,5	1 453	29,33 %	2	—
	0,15 à < 0,25	185	602	37,51 %	411	0,19 %	31	45,00 %	2,5	175	42,70 %	—	—
	0,25 à < 0,50	391	321	40,00 %	520	0,29 %	17	45,00 %	2,5	276	53,09 %	1	—
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	0,75 à < 2,50	—	50	40,00 %	20	1,94 %	6	45,00 %	2,5	23	113,87 %	—	—
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Sous-total	4 825	2 635	40,81 %	5 906	0,10 %	245	45,00 %	2,5	1 927	32,64 %	3	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	752	2 309	41,75 %	1 716	0,11 %	40	40,00 %	2,5	467	27,20 %	1	—
	0,15 à < 0,25	533	1 309	30,88 %	938	0,22 %	19	40,00 %	2,5	385	41,10 %	1	—
	0,25 à < 0,50	1 040	1 300	42,26 %	1 585	0,33 %	43	40,00 %	2,5	794	50,10 %	2	—
	0,50 à < 0,75	711	399	44,85 %	890	0,59 %	34	40,00 %	2,5	594	66,78 %	2	—
	0,75 à < 2,50	1 914	1 112	43,15 %	2 394	1,51 %	87	40,00 %	2,5	2 210	92,31 %	14	—
	2,50 à < 10,00	1 280	598	39,69 %	1 517	4,73 %	46	40,00 %	2,5	1 975	130,16 %	29	—
	10,00 à < 100,00	29	41	75,23 %	60	13,20 %	1	40,00 %	2,5	103	173,20 %	3	—
	100,00 (défaut)	54	3	59,48 %	56	100,00 %	1	40,00 %	2,5	115	205,81 %	22	—
Sous-total	6 313	7 071	40,25 %	9 156	2,03 %	271	40,00 %	2,5	6 643	72,56 %	74	51	
Total des clientèles non détail - FIRB	11 138	9 706	40,40 %	15 062	1,28 %	516	41,96 %	2,5	8 570	56,91 %	77	51	

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.

⁽³⁾ La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la section 5.6.1 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽⁴⁾ Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la section 5.6.2 de la ligne directrice de l'AMF.

Tableau CR8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB⁽¹⁾

a

(en millions de dollars)	Valeurs des APR				
	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022
1 APR à la fin de la période précédente ⁽²⁾	75 226	75 912	87 117	83 082	78 334
2 Montant des actifs ⁽³⁾	1 842	2 154	1 613	1 037	2 485
3 Qualité des actifs ⁽⁴⁾	1 928	(241)	(2 143)	1 389	145
4 Mise à jour des modèles ⁽⁵⁾	—	616	—	—	—
5 Méthodologie et politique ⁽⁶⁾	(8 965)	(3 208)	(10 565)	1 231	1 970
6 Acquisitions et cessions ⁽⁷⁾	—	—	—	—	—
7 Mouvements de devises ⁽⁸⁾	(106)	(7)	(110)	378	148
8 Autres	—	—	—	—	—
9 APR à la fin de la période considérée	69 925	75 226	75 912	87 117	83 082

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) La donnée de début de période du trimestre actuel a été ajustée afin que leur présentation soit conforme au solde réel.

(3) Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

(4) Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

(5) Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

(6) Concerne les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

(7) Concerne l'évolution de la taille du portefeuille découlant des acquisitions et cessions d'entités.

(8) Concerne les fluctuations de marché comme les mouvements de devises.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2023							Au 31 mars 2023						
	Catégories d'expositions ⁽²⁾							Catégories d'expositions ⁽²⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾
Approche standard														
Emprunteurs souverains	5 492	—	—	—	—	5 492	5 781	2 684	—	—	—	—	2 684	2 938
Organismes publics hors administration centrale	6 584	1 518	—	—	42	8 144	8 191	6 808	1 408	—	—	33	8 249	8 276
Institutions financières	1 999	162	997	33	26	3 217	2 718	2 343	144	30	8	27	2 552	2 984
Entreprises	8 631	2 975	1 564	300	1 590	15 060	13 441	8 412	2 789	1 746	357	1 610	14 914	13 170
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	156	21	—	—	6	183	173	96	21	—	—	5	122	114
Immobilier	5 049	79	—	—	—	5 128	4 586	4 959	87	—	—	—	5 046	4 522
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	68	16	—	—	—	84	84	51	11	—	—	—	62	62
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 019	617	—	—	6	1 642	1 419	1 072	641	—	—	7	1 720	1 467
Titrisation	27	—	—	—	—	27	27	29	—	—	—	—	29	29
Actions	562	146	—	—	—	708	708	515	141	—	—	—	656	656
Portefeuille de négociation	—	—	12 892	253	—	13 145	508	—	—	9 150	297	—	9 447	463
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	35 543	1 238	—	—	51	36 832	81 531	36 242	1 323	—	—	51	37 616	76 017
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	4 873	876	1 279	4 211	96	11 335	10 193	4 826	990	1 536	4 543	91	11 986	10 520
Entreprises	29 303	6 032	—	—	1 197	36 532	32 723	29 866	6 210	—	—	1 172	37 248	32 937
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 321	3 609	—	5	120	11 055	9 739	5 255	3 103	—	2	76	8 436	7 696
Immobilier	180 210	24 066	—	—	—	204 276	165 349	176 822	23 279	—	—	—	200 101	167 841
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 273	8 171	—	—	—	15 444	15 444	7 236	8 166	—	—	—	15 402	15 402
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 780	9 695	—	—	7	24 482	23 569	14 606	9 837	—	—	5	24 448	23 142
Portefeuille de négociation	—	—	12 060	665	—	12 725	924	—	—	9 641	746	—	10 387	1 154
Total	308 890	59 221	28 792	5 467	3 141	405 511	377 108	301 822	58 150	22 103	5 953	3 077	391 105	369 390
Par régions														
Canada	305 640	58 297	22 702	1 631	2 825	391 095	368 676	298 343	57 465	19 662	1 730	2 832	380 032	360 712
États-Unis	2 317	913	1 941	352	86	5 609	3 690	2 808	657	1 383	410	76	5 334	3 976
Autres Pays	933	11	4 149	3 484	230	8 807	4 742	671	28	1 058	3 813	169	5 739	4 702
Total	308 890	59 221	28 792	5 467	3 141	405 511	377 108	301 822	58 150	22 103	5 953	3 077	391 105	369 390

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 56.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions (suite)

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2022						Au 30 septembre 2022							
	Catégories d'expositions ⁽²⁾						Catégories d'expositions ⁽²⁾							
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾
Approche standard														
Emprunteurs souverains	7 110	—	—	—	370	7 480	7 480	7 968	—	—	—	46	8 014	8 014
Organismes publics hors administration centrale	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Institutions financières	10 916	911	1 178	—	67	13 072	11 715	10 015	1 069	431	—	105	11 620	10 972
Entreprises	11 738	3 632	1 165	332	1 619	18 486	17 047	12 700	2 805	1 460	592	1 458	19 015	17 503
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	260	11	—	—	6	277	273	256	10	—	—	6	272	267
Immobilier	177	—	—	—	—	177	177	236	—	—	—	—	236	236
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 080	1 168	—	—	6	2 254	1 942	1 125	1 167	—	—	6	2 298	1 911
Titrisation	29	—	—	—	—	29	29	30	—	—	—	—	30	30
Actions	482	—	—	—	—	482	482	459	—	—	—	—	459	459
Portefeuille de négociation	—	—	15 455	208	—	15 663	688	—	—	14 645	238	—	14 883	825
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	36 923	1 310	—	—	53	38 286	74 006	36 890	1 361	—	—	53	38 304	74 254
Organismes publics hors administration centrale	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Institutions financières	5 315	508	918	3 601	398	10 740	9 565	4 890	498	1 448	3 724	440	11 000	9 305
Entreprises	85 105	9 498	—	—	1 166	95 769	81 606	83 217	8 611	—	—	1 138	92 966	79 442
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 809	3 173	—	—	78	11 060	10 183	7 813	3 127	—	—	80	11 020	10 135
Immobilier	117 780	20 701	—	—	—	138 481	118 969	116 977	20 182	—	—	—	137 159	116 793
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	9 815	16 881	—	—	—	26 696	26 696	10 091	16 625	—	—	—	26 716	26 716
Autres expositions sur la clientèle de détail	11 252	740	—	—	5	11 997	10 903	11 210	727	—	—	6	11 943	10 833
Portefeuille de négociation	—	—	10 382	896	—	11 278	1 292	—	—	9 518	1 031	—	10 549	1 234
Total	305 791	58 533	29 098	5 037	3 768	402 227	373 053	303 877	56 182	27 502	5 585	3 338	396 484	368 929
Par régions														
Canada	303 981	57 514	23 239	1 675	3 593	390 002	366 585	302 141	55 847	21 495	2 352	3 043	384 878	363 175
États-Unis	1 278	983	4 145	363	45	6 814	2 724	1 299	310	3 999	270	31	5 909	2 009
Autres Pays	532	36	1 714	2 999	130	5 411	3 744	437	25	2 008	2 963	264	5 697	3 745
Total	305 791	58 533	29 098	5 037	3 768	402 227	373 053	303 877	56 182	27 502	5 585	3 338	396 484	368 929

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 56.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions (suite)

Au 30 juin 2022

(en millions de dollars)

 Catégories d'expositions⁽²⁾

	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾
Approche standard							
Emprunteurs souverains	11 409	—	—	—	13	11 422	11 422
Organismes publics hors administration centrale	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Institutions financières	10 591	927	66	—	104	11 688	11 349
Entreprises	11 814	2 540	977	357	963	16 651	15 476
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	247	9	—	—	5	261	257
Immobilier	309	—	—	—	—	309	309
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 162	1 140	—	—	5	2 307	1 848
Titrisation	31	—	—	—	—	31	30
Actions	418	—	—	—	—	418	418
Portefeuille de négociation	—	—	17 804	136	—	17 940	822
Approche des notations internes							
Emprunteurs souverains	37 953	1 439	—	81	336	39 809	74 510
Organismes publics hors administration centrale	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Institutions financières	4 378	514	2 061	3 457	410	10 820	8 484
Entreprises	80 672	8 456	—	—	1 146	90 274	77 163
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 828	3 079	—	—	80	10 987	10 094
Immobilier	114 932	19 572	—	—	—	134 504	115 015
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	10 104	17 899	—	—	—	28 003	28 003
Autres expositions sur la clientèle de détail	11 229	711	—	—	8	11 948	10 845
Portefeuille de négociation	—	—	14 212	557	—	14 769	1 082
Total	303 077	56 286	35 120	4 588	3 070	402 141	367 127
Par régions							
Canada	301 819	56 096	25 676	1 507	2 941	388 039	362 142
États-Unis	1 010	167	5 800	193	24	7 194	1 583
Autres Pays	248	23	3 644	2 888	105	6 908	3 402
Total	303 077	56 286	35 120	4 588	3 070	402 141	367 127

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

⁽³⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2023							Au 31 mars 2023						
	Catégories d'expositions ⁽²⁾							Catégories d'expositions ⁽²⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾
Secteurs d'activité														
Agriculture	8 980	473	—	—	38	9 491	10 828	9 505	491	—	—	42	10 038	10 860
Mines, pétrole et gaz	833	532	—	—	123	1 488	1 491	430	453	—	—	124	1 007	1 009
Services publics ⁽⁴⁾	1 546	603	—	—	197	2 346	2 347	1 415	582	—	—	195	2 192	2 192
Construction	3 468	1 172	—	—	269	4 909	4 934	3 419	1 234	—	—	276	4 929	4 947
Fabrication	4 364	1 053	—	—	310	5 727	5 826	4 561	1 050	—	—	305	5 916	6 000
Commerce de gros	1 966	431	—	—	126	2 523	2 555	2 055	455	—	—	125	2 635	2 660
Commerce de détail	2 698	775	—	—	28	3 501	3 555	2 737	702	—	—	31	3 470	3 519
Transport	1 049	461	—	1	78	1 589	1 605	1 133	473	—	1	78	1 685	1 698
Industrie de l'information	457	322	—	—	7	786	793	254	449	—	—	7	710	715
Finance et assurances	10 992	1 922	3 204	4 543	730	21 391	18 331	11 423	1 794	3 235	4 907	786	22 145	19 069
Immobilier	4 540	1 195	—	—	132	5 867	15 868	4 580	1 192	—	—	106	5 878	14 747
Services professionnels	1 207	267	—	—	67	1 541	1 562	1 169	294	—	—	22	1 485	1 503
Gestion de sociétés	1 126	246	—	—	35	1 407	1 380	1 177	270	—	—	86	1 533	1 491
Services administratifs	651	98	—	—	34	783	791	617	117	—	—	40	774	779
Enseignement	139	30	—	—	2	171	174	159	29	—	—	2	190	193
Soins de santé	762	121	—	—	19	902	2 280	822	202	—	—	17	1 041	2 378
Arts et spectacles	279	62	—	—	24	365	384	316	70	—	—	27	413	429
Hébergement	379	19	—	—	7	405	487	431	30	—	—	6	467	544
Autres services	721	135	—	—	14	870	907	667	176	—	—	16	859	895
Organismes publics ⁽⁴⁾	37 969	948	—	—	73	38 990	66 965	35 711	960	—	—	58	36 729	59 634
Autres secteurs d'activités	1 715	418	636	—	647	3 416	3 324	1 792	433	77	—	602	2 904	3 304
Total	85 841	11 283	3 840	4 544	2 960	108 468	146 387	84 373	11 456	3 312	4 908	2 951	107 000	138 566
	Au 31 décembre 2022							Au 30 septembre 2022						
	Catégories d'expositions ⁽²⁾							Catégories d'expositions ⁽²⁾						
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾
Secteurs d'activité														
Agriculture	9 699	549	—	—	41	10 289	10 906	9 432	582	—	—	45	10 059	10 671
Mines, pétrole et gaz	344	593	—	—	123	1 060	1 060	365	572	—	—	117	1 054	1 055
Services publics ⁽⁴⁾	1 268	661	—	—	201	2 130	2 130	1 204	658	—	—	193	2 055	2 056
Construction	6 429	2 088	—	—	251	8 768	8 771	6 020	1 523	—	—	252	7 795	7 800
Fabrication	5 293	1 436	—	—	292	7 021	7 064	5 329	1 225	—	—	277	6 831	6 875
Commerce de gros	2 482	543	—	—	130	3 155	3 169	2 385	488	—	—	120	2 993	3 007
Commerce de détail	3 826	999	—	—	30	4 855	4 887	3 649	1 028	—	—	30	4 707	4 740
Transport	1 183	698	—	1	75	1 957	1 968	1 235	697	—	1	74	2 007	2 017
Industrie de l'information	268	942	—	—	7	1 217	1 223	245	688	—	—	44	977	983
Finance et assurances	13 002	1 593	3 157	3 932	1 475	23 159	19 529	13 038	1 318	3 310	4 315	1 447	23 428	19 748
Immobilier	51 673	1 814	—	—	110	53 597	54 200	50 681	1 784	—	—	94	52 559	53 155
Services professionnels	1 285	467	—	—	24	1 776	1 788	1 343	407	—	—	25	1 775	1 787
Gestion de sociétés	1 120	229	—	—	87	1 436	1 391	1 174	123	—	—	86	1 383	1 334
Services administratifs	435	232	—	—	18	685	689	438	68	—	—	17	523	527
Enseignement	560	126	—	—	9	695	696	571	131	—	—	9	711	712
Soins de santé	4 652	303	—	—	17	4 972	4 992	4 548	288	—	—	18	4 854	4 876
Arts et spectacles	670	104	—	—	27	801	811	687	106	—	—	23	816	826
Hébergement	1 542	49	—	—	6	1 597	1 641	1 466	42	—	—	1	1 509	1 558
Autres services	1 093	125	—	—	17	1 235	1 251	1 049	127	—	—	18	1 194	1 213
Organismes publics ⁽⁴⁾	48 210	1 648	—	—	557	50 415	69 918	48 607	1 817	—	—	126	50 550	71 007
Autres entreprises	2 073	660	104	—	176	3 013	3 335	2 214	672	29	—	224	3 139	3 543
Total	157 107	15 859	3 261	3 933	3 673	183 833	201 419	155 680	14 344	3 339	4 316	3 240	180 919	199 490

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité⁽¹⁾ (suite)

Au 30 juin 2022

 Catégories d'expositions⁽²⁾

(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽³⁾
Secteurs d'activité							
Agriculture	9 259	587	—	—	43	9 889	10 509
Mines, pétrole et gaz	318	548	—	—	110	976	977
Services publics ⁽⁴⁾	1 021	628	—	—	194	1 843	1 844
Construction	5 638	1 358	—	—	263	7 259	7 265
Fabrication	5 166	1 176	—	—	267	6 609	6 653
Commerce de gros	2 295	435	—	—	107	2 837	2 851
Commerce de détail	3 594	959	—	—	28	4 581	4 616
Transport	1 196	686	—	1	123	2 006	2 015
Industrie de l'information	248	685	—	—	43	976	982
Finance et assurances	14 186	1 176	3 104	3 894	1 021	23 381	19 731
Immobilier	49 348	1 775	—	—	91	51 214	51 773
Services professionnels	1 205	495	—	—	33	1 733	1 745
Gestion de sociétés	1 020	104	—	—	85	1 209	1 163
Services administratifs	385	65	—	—	17	467	471
Enseignement	604	139	—	—	9	752	753
Soins de santé	4 599	366	—	—	17	4 982	5 005
Arts et spectacles	655	127	—	—	21	803	814
Hébergement	1 440	43	—	—	—	1 483	1 530
Autres services	964	145	—	—	17	1 126	1 144
Organismes publics ⁽⁴⁾	51 673	1 700	—	—	369	53 742	73 344
Autres entreprises	2 003	679	—	—	114	2 796	3 219
Total	156 817	13 876	3 104	3 895	2 972	180 664	198 404

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

⁽³⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

⁽⁴⁾ Les secteurs d'activité reflètent la segmentation présentée à l'état financier. Une reclassification a été apportée du secteur d'activité "Services publics" vers le secteur d'activité "Organismes publics".

Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes – Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs⁽¹⁾⁽²⁾

(en pourcentage)	Au 30 juin 2023						Au 31 mars 2023					
	PD moyenne pondérée ⁽³⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽³⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽³⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽³⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽³⁾	PD moyenne pondérée ⁽³⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽³⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽³⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽³⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽³⁾
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	29,80 %	26,45 %	47,02 %	12,16 %	0,02 %	— %	30,01 %	26,98 %	43,55 %	6,76 %
Institutions financières	0,29	—	45,00	—	41,45	—	0,09	—	45,00	—	40,81	0,01
Entreprises	3,25	1,24	27,79	19,15	36,84	21,25	2,97	1,34	27,26	20,75	36,69	16,44
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	2,58	1,76	70,55	48,07	45,48	42,44	2,59	1,45	73,58	55,22	47,56	34,84
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement												
Expositions assurées	0,42	0,18	43,71	23,76	40,00	40,00	0,21	0,08	31,43	11,63	40,00	40,00
Expositions non assurées	0,76	0,39	15,64	7,41	64,91	18,11	0,75	0,34	15,27	7,70	64,59	17,97
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,42	1,17	82,42	72,56	45,46	35,96	1,47	1,10	82,33	72,22	45,72	36,10
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,19	0,98	49,06	41,51	69,69	57,86	2,24	0,94	47,83	37,48	69,72	58,66

(en pourcentage)	Au 31 décembre 2022						Au 30 septembre 2022					
	PD moyenne pondérée ⁽³⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽³⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽³⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽³⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽³⁾	PD moyenne pondérée ⁽³⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽³⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽³⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽³⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽³⁾
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	26,75 %	24,55 %	44,10 %	4,59 %	0,02 %	— %	26,78 %	26,60 %	45,80 %	5,73 %
Institutions financières	0,10	—	54,71	—	23,70	0,01	0,55	—	55,10	—	22,28	—
Entreprises	2,25	1,04	25,41	19,74	45,07	9,22	2,28	1,14	25,50	40,93	44,85	10,16
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	2,31	1,17	62,36	46,60	47,74	22,03	2,18	1,05	62,19	50,06	47,88	21,54
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement												
Expositions assurées	0,18	0,07	30,23	5,94	49,72	49,72	0,20	0,07	43,15	6,08	49,88	49,88
Expositions non assurées	0,64	0,25	14,59	4,96	63,51	20,91	0,63	0,24	29,16	4,64	63,23	19,11
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,46	1,00	82,13	71,46	45,13	35,36	1,50	0,99	82,03	72,24	44,78	34,10
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,28	0,97	49,27	37,24	67,85	58,73	2,36	1,03	48,90	36,33	67,62	53,47

(en pourcentage)	Au 30 juin 2022					
	PD moyenne pondérée ⁽³⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽³⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽³⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽³⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽³⁾
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	26,83 %	26,13 %	46,75 %	9,42 %
Institutions financières	0,25	—	54,78	—	22,43	—
Entreprises	2,23	1,02	25,87	42,71	46,12	6,73
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	2,10	1,03	62,06	47,66	48,00	18,25
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement						
Expositions assurées	0,19	0,06	42,50	7,42	49,91	49,91
Expositions non assurées	0,58	0,21	28,60	4,65	63,06	9,50
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,36	0,87	82,17	72,56	45,19	34,26
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,20	0,92	49,70	38,39	67,37	53,88

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) La probabilité de défaut est désignée par « PD », la perte en cas de défaut, par « PCD », l'exposition en cas de défaut, par « ECD », et le facteur de conversion en équivalent-crédit par « FCEC ».

(3) PD et PCD pondérées en fonction de l'exposition en cas de défaut et FCEC pondéré en fonction de l'engagement total.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche⁽¹⁾⁽²⁾

	a	b	c	d	e	f
	Au 30 juin 2023					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	745	3 214	s. o.	1,4	5 543	2 758
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	783	499
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	745	3 214	—	s. o.	6 326	3 257
	Au 31 mars 2023					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	977	3 314	s. o.	1,4	6 007	2 506
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	805	360
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	977	3 314	—	s. o.	6 812	2 866
	Au 31 décembre 2022					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	412	3 187	s. o.	1,4	5 037	2 678
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 181	538
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	412	3 187	—	s. o.	6 218	3 216

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche⁽¹⁾⁽²⁾ (suite)

Au 30 septembre 2022						
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	916	3 074	s. o.	1,4	5 585	4 302
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 129	631
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	916	3 074	—	s. o.	6 714	4 933

Au 30 juin 2022						
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	242	3 035	s. o.	1,4	4 588	3 423
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 389	748
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	242	3 035	—	s. o.	5 977	4 171

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Exclut les expositions et les APR en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (présentés au tableau CCR2) et en regard des contreparties centrales (présentés au tableau CCR8).

Tableau CCR2 – Exigences de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)⁽¹⁾

(en millions de dollars)	a		b		Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022		Au 30 septembre 2022		Au 30 juin 2022	
	Au 30 juin 2023		ECD après prise en compte des techniques ARC		ECD après prise en compte des techniques ARC		ECD après prise en compte des techniques ARC		ECD après prise en compte des techniques ARC		ECD après prise en compte des techniques ARC	
	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	APR	APR	APR	APR	APR	APR	APR	APR	APR	APR
Total des portefeuilles soumis à l'exigence AEC avancée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 (i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—
2 (ii) Composante VaR en période de tension (y compris multiplicateur x 1)	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—
3 Total des portefeuilles soumis à l'exigence AEC standard	5 465	2 737	5 949	3 405	5 036	2 429	5 585	2 453	4 588	2 148	4 588	2 148
4 Total des portefeuilles soumis à l'exigence AEC	5 465	2 737	5 949	3 405	5 036	2 429	5 585	2 453	4 588	2 148	4 588	2 148

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾⁽²⁾

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 30 juin 2023														
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	23	—	—	33	—	—	—	—	—	—	75	—	131
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Entreprises	—	—	26	—	—	279	—	14	25	—	417	78	—	—	839
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	25	—	2	78	—	—	—	105
6	Portefeuille de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Total	—	—	56	—	—	312	—	14	25	—	417	78	75	—	977
		Au 31 mars 2023														
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
Pondération des risques / Portefeuille réglementaire																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	18	—	—	8	—	—	—	—	—	—	59	—	85
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Entreprises	—	—	23	—	—	333	—	16	38	—	370	120	—	—	900
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	38	—	1	119	—	—	—	158
6	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Total	—	—	44	—	—	341	—	16	38	—	370	120	59	—	988

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 64.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾⁽²⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i
		Au 31 décembre 2022								
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Exposition totale au risque de crédit
Pondération des risques / Portefeuille réglementaire										
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	57	—	—	—	—	—	57
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Banques et institutions de dépôt	—	—	210	—	—	—	—	—	210
5	Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	—	311	—	681	—	—	992
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Prêts en souffrance	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Catégories plus risquées	—	—	—	—	—	—	5	—	5
13	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	Total	—	—	267	311	—	681	5	—	1 264

		Au 30 septembre 2022								
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Exposition totale au risque de crédit
Pondération des risques / Portefeuille réglementaire										
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	39	—	—	—	—	—	39
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Banques et institutions de dépôt	—	—	188	—	—	—	—	—	188
5	Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	1	537	—	855	—	—	1 393
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Prêts en souffrance	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Catégories plus risquées	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	Total	—	—	228	537	—	855	—	—	1 620

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 64.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾⁽²⁾ (suite)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i
	Au 30 juin 2022								
(en millions de dollars)	0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Exposition totale au risque de crédit
Pondération des risques / Portefeuille réglementaire									
1 Emprunteurs souverains et banques centrales	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Organismes publics hors administration centrale	—	—	42	—	—	—	—	—	42
3 Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Banques et institutions de dépôt	—	—	106	—	—	—	—	—	106
5 Entreprises d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Entreprises	—	—	30	275	—	804	—	—	1 109
7 Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Garantis par des biens immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Garantis par des biens immobiliers commerciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Prêts en souffrance	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Catégories plus risquées	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14 Total	—	—	178	275	—	804	—	—	1 257

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Les expositions sont présentées nettes après l'atténuation du risque de crédit.

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 30 juin 2023							Au 31 mars 2023						
		a	b	c	d	e	f	g	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR ⁽³⁾	Proportion des APR
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR ⁽³⁾	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	178	0,04 %	11	10,00 %	0,50	3	1,41 %	438	0,04 %	13	10,00 %	0,30	6	1,26 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	178	0,04 %	11	10,00 %	0,50	3	1,41 %	438	0,04 %	13	10,00 %	0,30	6	1,26 %	
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	1	0,06 %	32	86,40 %	1,00	1	13,97 %	1	0,11 %	30	86,40 %	4,20	—	35,10 %
	0,15 à < 0,25	17	0,22 %	62	86,40 %	1,40	10	60,44 %	31	0,22 %	64	86,40 %	1,30	21	67,31 %
	0,25 à < 0,50	28	0,32 %	67	86,40 %	1,50	22	77,64 %	35	0,31 %	75	86,40 %	1,60	32	90,04 %
	0,50 à < 0,75	7	0,58 %	37	86,40 %	2,70	9	122,97 %	14	0,57 %	48	86,40 %	2,90	22	157,03 %
	0,75 à < 2,50	133	1,84 %	202	86,40 %	1,80	190	143,44 %	116	1,35 %	195	84,20 %	2,00	198	169,87 %
	2,50 à < 10,00	11	3,67 %	45	86,40 %	2,00	25	219,71 %	17	3,81 %	53	86,40 %	1,80	38	229,15 %
	10,00 à < 100,00	2	21,43 %	11	86,40 %	1,90	5	362,29 %	2	15,98 %	12	86,40 %	2,90	7	415,39 %
	100,00 (défaut)	2	100,00 %	5	86,40 %	1,00	20	1079,94 %	3	100,00 %	3	86,40 %	1,00	36	1214,10 %
Sous-total	201	2,59 %	461	86,40 %	1,70	282	140,19 %	219	1,26 %	480	85,20 %	1,90	354	163,93 %	
Total AIRB	379	1,42 %	472	49,75 %	1,10	285	74,93 %	657	0,44 %	493	34,87 %	0,80	360	55,04 %	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 67.

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾ (suite)

Au 31 décembre 2022

Au 30 septembre 2022

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR ⁽³⁾	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR ⁽³⁾	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	402	0,03 %	152	12,39 %	0,56	14	3,41 %	221	0,03 %	180	14,28 %	0,67	12	5,34 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total		402	0,03 %	152	12,39 %	0,56	14	3,41 %	221	0,03 %	180	14,28 %	0,67	12	5,34 %
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	3 770	0,06 %	6 754	66,09 %	1,88	1 476	39,18 %	3 978	0,06 %	5 705	65,77 %	1,87	1 548	38,90 %
	0,15 à < 0,25	297	0,20 %	276	65,99 %	4,08	353	118,72 %	27	0,20 %	5	65,99 %	4,08	24	90,70 %
	0,25 à < 0,50	—	0,30 %	10	65,99 %	1,75	—	71,81 %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	258	34,69 %	236	65,94 %	4,32	1 151	446,73 %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total		4 067	0,07 %	7 040	66,09 %	2,04	1 829	44,99 %	4 263	2,16 %	5 946	65,79 %	2,03	2 723	63,88 %
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	139	0,11 %	494	86,40 %	1,13	57	41,02 %	128	0,12 %	478	86,40 %	1,10	56	43,98 %
	0,15 à < 0,25	38	0,21 %	847	86,40 %	1,14	23	59,95 %	41	0,21 %	624	86,40 %	1,13	26	63,03 %
	0,25 à < 0,50	54	0,33 %	1 434	86,40 %	1,44	46	85,87 %	61	0,30 %	1 329	86,40 %	1,53	50	82,25 %
	0,50 à < 0,75	35	0,57 %	578	87,12 %	1,52	42	119,65 %	46	0,57 %	518	86,82 %	1,20	53	113,38 %
	0,75 à < 2,50	203	1,45 %	2 327	72,15 %	1,40	263	129,23 %	215	1,60 %	2 368	83,03 %	1,48	330	153,80 %
	2,50 à < 10,00	12	3,82 %	617	86,40 %	1,38	25	219,16 %	21	4,77 %	556	86,40 %	1,12	50	237,44 %
	10,00 à < 100,00	2	15,51 %	72	86,40 %	1,52	7	363,17 %	98	25,02 %	707	86,40 %	2,34	464	473,02 %
	100,00 (défaut)	1	100,00 %	29	86,40 %	1,00	11	1144,74 %	—	50,00 %	4	43,20 %	0,50	—	— %
Sous-total		484	1,08 %	6 398	80,46 %	1,31	474	97,91 %	610	4,87 %	6 584	85,24 %	1,49	1 029	168,79 %
Total AIRB		4 953	0,17 %	13 590	63,13 %	1,85	2 317	46,78 %	5 094	2,39 %	12 710	65,88 %	1,91	3 764	73,89 %

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 67.

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾ (suite)

Au 30 juin 2022

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR ⁽³⁾	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	372	0,02 %	170	10,00 %	1,21	6	1,54 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	372	0,02 %	170	10,00 %	1,21	6	1,54 %
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	3 786	0,07 %	5 965	64,43 %	1,88	1 505	39,74 %
	0,15 à < 0,25	25	0,20 %	5	65,99 %	4,25	23	93,40 %
	0,25 à < 0,50	—	— %	106	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	284	34,69 %	417	67,58 %	4,24	1 286	452,26 %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	4 095	2,47 %	6 493	64,66 %	2,06	2 814	68,72 %
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	16	0,12 %	316	86,40 %	2,37	10	60,33 %
	0,15 à < 0,25	46	0,21 %	593	86,40 %	1,07	30	64,29 %
	0,25 à < 0,50	32	0,32 %	1 069	86,40 %	2,07	30	93,71 %
	0,50 à < 0,75	18	0,57 %	348	86,40 %	1,43	20	117,77 %
	0,75 à < 2,50	109	1,53 %	2 138	79,08 %	1,72	153	140,72 %
	2,50 à < 10,00	8	4,61 %	542	86,40 %	1,28	19	227,36 %
	10,00 à < 100,00	24	24,26 %	654	86,40 %	1,80	113	463,31 %
	100,00 (défaut)	—	100,00 %	5	86,40 %	1,00	—	1144,74 %
	Sous-total	253	3,27 %	5 665	83,26 %	1,66	375	148,15 %
Total AIRB		4 720	2,32 %	12 328	61,35 %	1,97	3 195	67,69 %

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Un raffinement méthodologique dans la comptabilisation d'un débiteur est effectué à partir de T1 2023.

⁽³⁾ Inclut le facteur scalaire de 6 % appliqué sur les APR évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit.

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	30 juin 2023							31 mars 2023						
		a	b	c	d	e	f	g	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Proportion des APR
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%
	0,15 à < 0,25	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%
	0,25 à < 0,50	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%
	0,75 à < 2,50	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%
	Sous-total	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%	—	—%
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	3 594	0,07 %	20	45,00 %	2,50	907	25,25 %	4 582	0,07 %	38	45,00 %	2,50	1 428	31,16 %
	0,15 à < 0,25	291	0,19 %	3	45,00 %	2,50	166	56,87 %	295	0,19 %	4	45,00 %	2,50	167	56,80 %
	0,25 à < 0,50	4	0,28 %	1	45,00 %	2,50	2	52,73 %	4	0,28 %	1	45,00 %	2,50	2	52,73 %
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	752	0,93 %	1	45,00 %	2,50	866	115,07 %	—	0,93 %	1	45,00 %	2,50	—	64,56 %
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	43	34,69 %	5	45,00 %	2,50	113	262,53 %	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	4 684	0,53 %	30	45,00 %	2,50	2 054	43,85 %	4 881	0,07 %	44	45,00 %	2,50	1 597	32,72 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	148	0,12 %	25	40,00 %	2,50	44	28,94 %	66	0,12 %	8	40,00 %	2,50	25	37,71 %
	0,15 à < 0,25	—	—%	—	—%	—	—	—%	5	0,22 %	3	40,00 %	2,50	4	71,43 %
	0,25 à < 0,50	35	0,39 %	5	40,00 %	2,50	19	54,03 %	14	0,38 %	6	40,00 %	2,50	8	54,35 %
	0,50 à < 0,75	2	0,59 %	2	40,00 %	2,50	1	66,78 %	4	0,59 %	3	40,00 %	2,50	6	148,72 %
	0,75 à < 2,50	25	1,28 %	9	40,00 %	2,50	21	86,81 %	25	1,89 %	6	40,00 %	2,50	24	100,32 %
	2,50 à < 10,00	4	4,95 %	4	40,00 %	2,50	4	117,62 %	5	4,41 %	4	40,00 %	2,50	6	106,80 %
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	214	0,38 %	45	40,00 %	2,50	89	41,58 %	119	0,72 %	30	40,00 %	2,50	73	60,82 %	
Total FIRB		4 898	0,53 %	75	44,78 %	2,50	2 143	43,75 %	5 000	0,09 %	74	44,88 %	2,50	1 670	33,39 %

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

Tableau CCR5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie

		a				b		c		d		e		f	
		Au 30 juin 2023						Au 31 mars 2023							
		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres			
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée		
(en millions de dollars)		Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée				
1	Encaisse – Devise locale	—	2 112	—	90	19 889	13 975	—	2 522	—	18	13 012	9 828		
2	Encaisse – Autres devises	—	3 626	—	1 067	317	67	—	3 780	—	821	399	41		
3	Dette souveraine locale	—	—	382	—	12 885	19 883	—	—	313	—	9 066	12 922		
4	Autres dettes souveraines	194	—	—	—	67	317	230	—	—	—	41	399		
5	Dette publique	—	—	—	—	224	3	—	—	—	—	256	—		
6	Obligations d'entreprises	—	—	—	—	691	5	—	—	—	—	263	88		
7	Actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
8	Autres sûretés	—	—	—	—	192	1	—	—	—	—	259	—		
	Total	194	5 738	382	1 157	34 265	34 251	230	6 302	313	839	23 296	23 278		
Au 31 décembre 2022												Au 30 septembre 2022			
		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres			
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée		
(en millions de dollars)		Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée				
1	Encaisse – Devise locale	—	2 694	—	9	24 780	17 327	—	2 736	—	8	24 491	17 909		
2	Encaisse – Autres devises	—	3 710	—	1 044	—	—	—	3 392	—	1 536	—	—		
3	Dette souveraine locale	5	—	173	—	16 330	24 696	142	—	255	—	17 522	24 064		
4	Autres dettes souveraines	—	—	—	—	61	—	—	—	—	—	462	484		
5	Dette publique	—	—	—	—	281	2	—	—	—	—	—	—		
6	Obligations d'entreprises	—	—	—	—	450	70	—	—	—	—	19	21		
7	Actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
8	Autres sûretés	—	—	—	—	287	15	—	—	—	—	—	—		
	Total	5	6 404	173	1 053	42 189	42 110	142	6 128	255	1 544	42 494	42 478		
Au 30 juin 2022															
		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres									
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée								
(en millions de dollars)		Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée						
1	Encaisse – Devise locale	—	2 727	—	28	26 732	16 214								
2	Encaisse – Autres devises	—	3 367	—	1 398	—	—								
3	Dette souveraine locale	283	—	205	—	15 745	26 317								
4	Autres dettes souveraines	—	—	—	—	576	632								
5	Dette publique	—	—	—	—	—	—								
6	Obligations d'entreprises	1	—	—	—	18	20								
7	Actions	—	—	—	—	—	—								
8	Autres sûretés	—	—	—	—	—	—								
	Total	284	6 094	205	1 426	43 071	43 183								

Tableau CCR6 – Expositions sur dérivés de crédit

		a		b							
		Au 30 juin 2023		Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022		Au 30 septembre 2022		Au 30 juin 2022	
		Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
(en millions de dollars)											
Montants notionnels											
1	Swaps de défaut de crédit sur signature unique	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
2	Swaps de défaut de crédit indiciels	—	113	—	54	—	34	—	—	—	260
3	Swaps sur rendement total	—	—	—	—	—	—	280	280	280	280
4	Options de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Autres dérivés de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Total des montants notionnels	—	113	—	54	1	34	280	280	280	540
Justes valeurs											
7	Juste valeur positive (actif)	—	—	—	—	—	—	—	6	—	7
8	Juste valeur négative (passif)	—	2	—	1	—	—	6	—	7	—

Tableau CCR8 – Expositions sur les contreparties centrales⁽¹⁾

		a		b							
		Au 30 juin 2023		Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022		Au 30 septembre 2022		Au 30 juin 2022	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
(en millions de dollars)											
1	Expositions sur les CC éligibles (total)	307	23	236	29	616	46	565	41	663	62
2	Expositions sur opérations auprès de CC éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	206	4	95	2	475	9	414	8	477	10
3	i) Dérivés de gré à gré	13	—	17	—	9	—	6	—	7	—
4	ii) Marchés dérivés organisés	66	1	39	1	26	—	108	2	141	3
5	iii) Cessions temporaires de titres	127	3	39	1	440	9	300	6	329	7
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduct a été approuvée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Dépôt de garantie initial séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Dépôt de garantie initial non séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	101	19	141	27	141	37	151	33	186	52
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Expositions sur les CC non éligibles (total)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Expositions sur opérations auprès de CC non éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	i) Dérivés de gré à gré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	ii) Marchés dérivés organisés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15	iii) Cessions temporaires de titres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduct a été approuvée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17	Dépôt de garantie initial séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18	Dépôt de garantie initial non séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20	Contributions aux fonds de garantie non financées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

TITRISATION

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire⁽¹⁾

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 30 juin 2023											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	27	—	—	27
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	25
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2

	Au 31 mars 2023											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	29	—	—	29
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	26	—	—	26
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3

* STC : Simples, transparents et comparables.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 73.

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire⁽¹⁾ (suite)

	a	b	c	e	f	g	i	j	k									
										Au 31 décembre 2022								
										Entité financière agissant comme émetteur			Entité financière agissant comme mandataire			Entité financière agissant comme investisseur		
(en millions de dollars)	Classiques	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Synthétiques	Sous-total									
1	De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
2	Créances immobilières résidentielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
3	Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
4	Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
5	Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
6	De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	29	—	29	—								
7	Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
8	Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
9	Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	26	—	26	—								
11	Retitrisation	—	—	—	—	—	3	—	3	—								

	a	b	c	e	f	g	i	j	k									
										Au 30 septembre 2022								
										Entité financière agissant comme émetteur			Entité financière agissant comme mandataire			Entité financière agissant comme investisseur		
(en millions de dollars)	Classiques	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Synthétiques	Sous-total									
1	De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
2	Créances immobilières résidentielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
3	Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
4	Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
5	Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
6	De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	30	—	30	—								
7	Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
8	Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
9	Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	27	—	27	—								
11	Retitrisation	—	—	—	—	—	3	—	3	—								

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 73.

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire⁽¹⁾ (suite)

		Au 30 juin 2022								
		Entité financière agissant comme émetteur			Entité financière agissant comme mandataire			Entité financière agissant comme investisseur		
(en millions de dollars)		Classiques	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Synthétiques	Sous-total
1	De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Créances immobilières résidentielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	30	—	30
7	Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	28	—	28
11	Retitrisation	—	—	—	—	—	—	2	—	2

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur)⁽¹⁾

	Au 30 juin 2023																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	>100 % < 1250 %	= 1250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1250 %
(en millions de dollars)																	
1 Expositions totales	—	—	—	—	27	—	—	—	27	—	—	—	338	—	—	—	27
2 Titrisation classique	—	—	—	—	27	—	—	—	27	—	—	—	338	—	—	—	27
3 Dont titrisation	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	307	—	—	—	25
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	307	—	—	—	25
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	—	—	31	—	—	—	2
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	Au 31 mars 2023																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	>100 % < 1250 %	= 1250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1250 %
(en millions de dollars)																	
1 Expositions totales	—	—	—	—	29	—	—	—	29	—	—	—	360	—	—	—	29
2 Titrisation classique	—	—	—	—	29	—	—	—	29	—	—	—	360	—	—	—	29
3 Dont titrisation	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	328	—	—	—	26
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	328	—	—	—	26
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	Au 31 décembre 2022																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	>100 % < 1250 %	= 1250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1250 %
(en millions de dollars)																	
1 Expositions totales	—	—	—	—	29	—	—	—	29	—	—	—	361	—	—	—	29
2 Titrisation classique	—	—	—	—	29	—	—	—	29	—	—	—	361	—	—	—	29
3 Dont titrisation	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	329	—	—	—	26
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont de gros	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	329	—	—	—	26
6 Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
7 Dont prioritaire	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
8 Dont non prioritaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14 Dont prioritaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15 Dont non prioritaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur)⁽¹⁾ (suite)

		Au 30 septembre 2022																
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)		≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	>100 % < 1250 %	= 1250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1250 %
1	Expositions totales	—	—	—	—	30	—	—	—	30	—	—	—	374	—	—	—	30
2	Titrisation classique	—	—	—	—	30	—	—	—	30	—	—	—	374	—	—	—	30
3	Dont titrisation	—	—	—	—	27	—	—	—	27	—	—	—	342	—	—	—	27
4	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Dont de gros	—	—	—	—	27	—	—	—	27	—	—	—	342	—	—	—	27
6	Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
7	Dont prioritaire	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
8	Dont non prioritaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	Dont prioritaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15	Dont non prioritaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

		Au 30 juin 2022																
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)		≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	>100 % < 1250 %	= 1250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1250 %
1	Expositions totales	—	—	—	—	30	—	—	—	30	—	—	—	382	—	—	—	30
2	Titrisation classique	—	—	—	—	30	—	—	—	30	—	—	—	382	—	—	—	30
3	Dont titrisation	—	—	—	—	28	—	—	—	28	—	—	—	352	—	—	—	28
4	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Dont de gros	—	—	—	—	28	—	—	—	28	—	—	—	352	—	—	—	28
6	Dont retitrisation	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	—	—	30	—	—	—	2
7	Dont prioritaire	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	—	—	30	—	—	—	2
8	Dont non prioritaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	Dont prioritaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15	Dont non prioritaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

MESURE DE CONTRÔLE MACROPRUDENTIEL

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contractuel⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2023					Au 31 mars 2023				
	Taux du volant de fonds propres contractuel	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contractuel		Taux du volant de fonds propres contractuel propre au Mouvement	Montant du volant contractuel	Taux du volant de fonds propres contractuel	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contractuel		Taux du volant de fonds propres contractuel propre au Mouvement	Montant du volant contractuel
		Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques				Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques		
Allemagne	— %	72	19	s. o.	s. o.	— %	73	19	s. o.	s. o.
Canada	— %	327 301	82 792	s. o.	s. o.	— %	323 527	85 707	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	4 368	2 990	s. o.	s. o.	— %	3 783	2 945	s. o.	s. o.
France	— %	17	16	s. o.	s. o.	— %	15	14	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	1,00 %	87	21	s. o.	s. o.	1,00 %	134	27	s. o.	s. o.
Luxembourg	0,50 %	27	5	s. o.	s. o.	0,50 %	27	5	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	1,00 %	298	159	s. o.	s. o.	1,00 %	351	184	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	179	128	s. o.	s. o.	— %	112	70	s. o.	s. o.
Total	— %	332 349	86 130	s. o.	s. o.	— %	328 022	88 971	s. o.	s. o.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2022					Au 30 septembre 2022				
	Taux du volant de fonds propres contractuel ⁽²⁾	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contractuel		Taux du volant de fonds propres contractuel propre au Mouvement	Montant du volant contractuel	Taux du volant de fonds propres contractuel	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contractuel		Taux du volant de fonds propres contractuel propre au Mouvement	Montant du volant contractuel
		Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques				Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques		
Allemagne	— %	66	13	s. o.	s. o.	— %	66	13	s. o.	s. o.
Canada	— %	271 377	92 667	s. o.	s. o.	— %	268 028	103 918	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	2 291	2 367	s. o.	s. o.	— %	1 501	2 135	s. o.	s. o.
France	— %	36	17	s. o.	s. o.	— %	284	141	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	1,00 %	75	15	s. o.	s. o.	1,00 %	67	13	s. o.	s. o.
Japon	— %	23	23	s. o.	s. o.	— %	167	167	s. o.	s. o.
Luxembourg	0,50 %	27	5	s. o.	s. o.	0,50 %	27	5	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	1,00 %	301	151	s. o.	s. o.	— %	275	138	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	65	21	s. o.	s. o.	— %	63	18	s. o.	s. o.
Total	— %	274 261	95 279	s. o.	s. o.	— %	270 478	106 548	s. o.	s. o.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique⁽¹⁾ (suite)

Au 30 juin 2022

(en millions de dollars)	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
		Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques		
Allemagne	— %	67	13	s. o.	s. o.
Canada	— %	263 703	99 439	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	1 074	1 223	s. o.	s. o.
France	— %	26	7	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	1,00 %	78	16	s. o.	s. o.
Luxembourg	0,50 %	52	10	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	— %	262	131	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	69	20	s. o.	s. o.
Total	— %	265 331	100 859	s. o.	s. o.

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Le format des données du 4^e trimestre 2022 a été modifié afin d'être comparable au 1^{er} trimestre 2023.

RATIO DE LEVIER

Tableau LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier⁽¹⁾

(en millions de dollars)	a				
	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022
1 Total des actifs consolidés figurant dans les états financiers publiés	409 558	398 604	407 109	408 071	404 070
2 Ajustements pour participations dans des banques, des compagnies d'assurance ou des entités financières ou commerciales qui sont consolidées à des fins comptables, mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	(55 833)	(55 018)	(54 718)	(54 905)	(53 775)
3 Ajustements pour expositions de titrisation respectant les exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert du risque	—	—	—	—	—
4 Ajustements pour actifs fiduciaires inscrits au bilan conformément aux normes comptables applicables, mais exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	—	—	—	—	—
5 Ajustements pour instruments financiers dérivés	49	8	(574)	(37)	151
6 Ajustements pour cessions temporaires de titres (opérations de pension et autres types de prêts garantis)	870	844	1 696	1 551	1 802
7 Ajustements pour éléments hors bilan (conversion en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	25 826	21 292	27 095	25 277	24 651
8 Autres ajustements ⁽²⁾	(7 161)	(5 482)	(9 010)	(8 550)	(12 553)
9 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	373 309	360 248	371 598	371 407	364 346

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. De plus, aucun retraitement n'a été effectué à la suite de l'entrée en vigueur de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, au 1^{er} janvier 2023.

⁽²⁾ Dans le cadre des mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF depuis le 31 mars 2020, les réserves auprès de banques centrales sont exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Tableau LR2 – Déclaration commune du ratio de levier⁽¹⁾

(en millions de dollars)		a	b			
		Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022
Expositions sur éléments de bilan						
1	Expositions figurant au bilan (hors dérivés et cessions temporaires de titres (SFT), mais sûretés incluses)	326 975	322 227	320 400	320 914	316 869
2	Montant brut incluant les sûretés fournies sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs de bilan en vertu du référentiel comptable	—	—	—	—	—
3	(Déduction des actifs à recevoir au titre de la fraction liquide de la marge de variation fournie dans les transactions sur dérivés)	—	—	—	—	—
4	(Actifs déduits aux fins du calcul des fonds propres de base de Bâle III et ajustements réglementaires)	—	—	—	—	—
5	Total des expositions de bilan (hors dérivés et SFT) (somme des lignes 1 à 4)	326 975	322 227	320 400	320 914	316 869
Expositions sur dérivés						
6	Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés (si applicable, nettes de la fraction liquide et éligible de la marge de variation, et/ou avec compensation bilatérale)	1 043	1 368	582	1 360	459
7	Majorations pour expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés	4 500	4 640	4 475	4 334	4 277
8	(Volet contrepartie centrale (CCP) exempté sur les expositions de transaction compensées par les clients)	—	—	—	—	—
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	—	—	—	—	—
10	(Compensation des notionnels effectifs ajustés et déduction des majorations sur dérivés de crédit vendus)	—	—	—	—	—
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	5 543	6 008	5 057	5 694	4 736
Expositions sur cessions temporaires de titres (SFT)						
12	Actifs bruts associés aux SFT (sans compensation), après ajustements en cas de transactions comptabilisées comme des ventes	14 095	9 877	17 350	17 971	16 288
13	(Montants compensés des liquidités à verser et à recevoir sur actifs SFT bruts)	—	—	—	—	—
14	Exposition au risque de contrepartie sur actifs SFT	870	844	1 696	1 551	1 802
15	Expositions sur transactions dans lesquelles la banque opère en tant qu'agent	—	—	—	—	—
16	Total des expositions sur SFT (somme des lignes 12 à 15)	14 965	10 721	19 046	19 522	18 090
Autres expositions sur éléments hors bilan						
17	Expositions sur éléments hors bilan à leur montant notionnel brut	112 203	106 552	129 458	124 719	127 532
18	(Ajustements pour conversion en équivalent-crédit)	(86 377)	(85 260)	(102 363)	(99 442)	(102 881)
19	Éléments de hors-bilan (somme des lignes 17 et 18)	25 826	21 292	27 095	25 277	24 651
Expositions sur fonds propres et total des expositions						
20	Fonds propres de base (Tier 1)	28 332	27 890	28 156	28 021	27 877
20a	Fonds propres de base (Tier 1) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA ⁽²⁾	28 332	27 890	28 138	28 004	27 863
21	Total des expositions (somme des lignes 5,11,16,19)	373 309	360 248	371 598	371 407	364 346
Ratio de levier						
22	Ratio de levier de Bâle III (y compris l'impact de toute exemption temporaire applicable aux réserves auprès de la banque centrale)	7,6 %	7,7 %	7,6 %	7,5 %	7,7 %
22a	Ratio de levier de Bâle III (hors impact de toute exemption temporaire applicable aux réserves auprès de la banque centrale) ⁽²⁾	7,5 %	7,7 %	7,6 %	7,5 %	7,7 %
23	Exigence minimum nationale concernant le ratio de levier	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de ce même trimestre. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Pour les trimestres de l'exercice 2022, cette ligne incluait les dispositions transitoires publiées par l'AMF prévoyant qu'une partie des provisions générales, initialement admise dans les fonds propres de la catégorie 2 pouvait être incluse dans les fonds propres de la catégorie 1A. Ces mesures transitoires ont cessé de s'appliquer le 1^{er} janvier 2023.

LIQUIDITÉ

Tableau LIQ1 – Ratio de liquidité à court terme (LCR)⁽¹⁾

	a		b			
	Au 30 juin 2023		Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022 ⁽²⁾	Au 30 septembre 2022 ⁽²⁾	Au 30 juin 2022 ⁽²⁾
	Valeur non pondérée totale (moyenne) ⁽⁵⁾	Valeur pondérée totale (moyenne) ⁽⁴⁾ pondérée	Valeur pondérée totale (moyenne) ⁽⁵⁾ pondérée	Valeur pondérée totale (moyenne) ⁽⁵⁾ pondérée	Valeur pondérée totale (moyenne) ⁽⁵⁾ pondérée	Valeur pondérée totale (moyenne) ⁽⁵⁾ pondérée
(en millions de dollars et en pourcentage)						
Actifs liquides de haute qualité						
1 Total HQLA	s. o.	45 914	45 794	44 768	43 784	42 146
Sorties de trésorerie						
2 Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	99 329	7 564	7 868	7 632	7 764	7 988
3 Dépôts stables	51 991	1 560	1 573	1 602	1 681	1 556
4 Dépôts moins stables	47 338	6 004	6 295	6 030	6 083	6 432
5 Financement de gros non garantis, dont :	37 758	17 520	18 985	18 327	17 964	16 507
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	14 827	3 578	2 911	2 760	3 308	3 262
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	15 153	6 164	6 527	8 105	7 794	7 864
8 Dettes non garanties	7 778	7 778	9 547	7 462	6 862	5 381
9 Financement de gros garantis	s. o.	81	100	83	84	113
10 Exigences supplémentaires, dont :	22 158	4 374	3 760	3 591	4 055	2 959
11 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	1 279	1 161	1 146	1 172	1 262	853
12 Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	561	561	119	182	752	162
13 Facilités de crédit et de liquidité	20 318	2 652	2 495	2 237	2 041	1 944
14 Autres obligations de financement contractuelles	3 958	2 286	1 692	2 094	2 317	3 517
15 Autres obligations de financement conditionnelles	91 911	2 456	2 452	2 320	2 254	2 410
16 Total des sorties de trésorerie	s. o.	34 281	34 857	34 047	34 438	33 494
Entrées de trésorerie						
17 Prêts garantis (par ex. prises en pension)	11 182	351	404	451	523	626
18 Entrées liées aux expositions parfaitement productives	3 344	1 672	1 656	1 604	1 549	1 566
19 Autres entrées de trésorerie	23	23	9	48	6	14
20 Total des entrées de trésorerie	14 549	2 046	2 069	2 103	2 078	2 206
		Valeur ajustée totale⁽⁶⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁶⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁶⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁶⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁶⁾
21 Total HQLA		45 914	45 794	44 768	43 784	42 146
22 Total des sorties nettes de trésorerie		32 235	32 788	31 944	32 360	31 288
23 Ratio de liquidité à court terme (%) ⁽⁷⁾		143 %	140 %	140 %	136 %	135 %

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.

(2) Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante en raison d'un raffinement méthodologique.

(3) Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

(4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

(5) Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes au cours du trimestre.

(6) La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

(7) Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 143 % pour le trimestre terminé le 30 juin 2023 (140 % au 31 mars 2023), légèrement supérieur au trimestre précédent. Le ratio demeure largement au-delà des exigences réglementaires. Au 30 juin 2023, la moyenne des actifs liquides de haute qualité a été d'environ 45,9 G\$ (45,8 G\$ au 31 mars 2023) dont 93 % (93 % au 31 mars 2023) étaient composés d'actifs de niveau 1 qui comprennent notamment les pièces et billets de banque, les dépôts auprès des banques centrales et les titres émis ou garantis par des émetteurs souverains.

AUTRES INFORMATIONS

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques</i>				
KM2	Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	4
OVA	Approche de la gestion des risques du Mouvement	Annuelle	4 ^e trimestre 2022	5
OV1	Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Ce rapport	5
<i>Composition des fonds propres et TLAC</i>				
CC1	Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	10
CC2	Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle	Ce rapport	14
CCA	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles	Trimestrielle	Ce rapport	16
TLAC1	Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	22
TLAC3	Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle	Ce rapport	23
<i>Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires</i>				
LI1	Différence entre les périmètres de consolidation comptable réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	25
LI2	Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle	Ce rapport	26
LIA	Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Annuelle	4 ^e trimestre 2022	26
<i>Risque de crédit</i>				
CRA	Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	Annuelle	4 ^e trimestre 2022	27
CR1	Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle	Ce rapport	27
CR2	Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	Trimestrielle	Ce rapport	30
CRB	Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	Annuelle	4 ^e trimestre 2022	31
CRC	Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (CRC)	Annuelle	4 ^e trimestre 2022	33
CR3	Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Trimestrielle	Ce rapport	31
CRD	Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	Annuelle	4 ^e trimestre 2022	36
CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	Trimestrielle	Ce rapport	35
CR5	Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	37
CRE	Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB)	Annuelle	4 ^e trimestre 2022	41
CR6	AIRB/FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	41
CR7	IRB – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'effet des dérivés de crédit dans la méthode NI.	
CR8	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB	Trimestrielle	Ce rapport	53
CR9	IRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	Annuelle	4 ^e trimestre 2022	53
CR10	IRB – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI sur les financements spécialisés et actions.	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Tableaux et fiches	Fréquence	Dernière publication	
		Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Risque de contrepartie</i>			
CCRA Informations qualitatives sur le risque de contrepartie	Annuelle	4 ^e trimestre 2022	61
CCR1 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche	Trimestrielle	Ce rapport	60
CCR2 Exigences de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	Trimestrielle	Ce rapport	61
CCR3 Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	62
CCR4 AIRB/FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	65
CCR5 Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie	Trimestrielle	Ce rapport	69
CCR6 Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle	Ce rapport	70
CCR7 États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie selon la méthode des modèles internes (IMM)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI pour le risque de contrepartie.	
CCR8 Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle	Ce rapport	70
<i>Titrisation</i>			
SECA Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation	Annuelle	4 ^e trimestre 2022	71
SEC1 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle	Ce rapport	71
SEC2 Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle	L'exposition du Mouvement à la titrisation est non significative.	
SEC3 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme émetteur ou mandataire)	Trimestrielle	Le Mouvement n'agit pas comme émetteur ou mandataire.	
SEC4 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme investisseur)	Trimestrielle	Ce rapport	74
<i>Risque de marché</i>			
MRA Informations qualitatives sur le risque de marché	Annuelle		
MR1 Risque de marché selon l'approche standard	Trimestrielle		
MRB Informations qualitatives sur les entités financières appliquant l'approche des modèles internes (IMA)	Annuelle		
MR2 États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (IMA)	Trimestrielle	Le Mouvement a reporté la divulgation des informations propres au risque de marché à la deuxième phase d'implantation des exigences de communication du troisième pilier.	
MR3 Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (IMA)	Trimestrielle		
MR4 Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes	Trimestrielle		
<i>Mesures de contrôle macroprudentiel</i>			
GSIB1 Communication des indicateurs pour les IFIS	Annuelle	Rapport de gestion 1 ^{er} trimestre 2023 ⁽²⁾	33
CCyB1 Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique	Trimestrielle	Ce rapport	76
<i>Ratio de levier</i>			
LR1 Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	78
LR2 Déclaration commune du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	79
<i>Liquidité</i>			
LIQ1 Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	Ce rapport	80
LIQ2 Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	Rapport de gestion ⁽²⁾	53

⁽¹⁾ Indique le dernier rapport au titre du troisième pilier dans lequel l'exigence a fait l'objet d'une divulgation.

⁽²⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

ABRÉVIATIONS

Abréviation	Définition	Abréviation	Définition
AEC	Ajustement de l'évaluation de crédit	FIRB	Approche de notation interne fondation
AEI	Approche basée sur les évaluations internes	FSB	Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board)
AIRB	Approche de notation interne avancée	HQLA	Actifs liquides de haute qualité (High quality liquid assets)
AS	Approche standard	ICFV	Immobilier commercial à forte volatilité
APS	Approche prudentielle simplifiée	IFIS-G	Institution financière d'importance systémique globale
Approche NE	Approche fondée sur les notations externes	IFIS-i	Institution financière d'importance systémique intérieure
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
Approche NI avancée	Approche de notation interne avancée	IRB approach	Approche fondée sur les notations internes (Internal Ratings Based)
Approche NI fondation	Approche de notation interne fondation	IRC	Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (Incremental Risk Charge)
AMF	Autorité des marchés financiers	LCR	Ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio)
APR	Actifs pondérés en fonction des risques	LCSF	Loi sur les coopératives de services financiers
ARC	Atténuation du risque de crédit	MMI / IMM	Méthode des modèles internes (Internal Model Method)
BRI	Banque des règlements internationaux	NSFR	Ratio de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio)
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières	OEEC	Organisme externe d'évaluation du crédit
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	PA	Perte attendue
CC	Contrepartie centrale	PCD	Perte en cas de défaut
CCE	Contrepartie centrale éligible	PD	Probabilité de défaut
CCR	Risque de contrepartie (Counterparty Credit Risk)	PFE	Exposition future potentielle (Potential future exposure)
CRM	Atténuation du risque de crédit (Credit Risk Mitigation)	SFT	Cessions temporaires de titres (Securities financing transactions)
ECD	Exposition en cas de défaut	STC	Simple, transparents et comparables.
EPAE	Exposition positive attendue effective	sVaR	Valeur à risque en période de tension
ERCDE	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity)
FCEC	Facteurs de conversion en équivalent-crédit	VaR	Valeur à risque

GLOSSAIRE

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

– Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

– Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.

– Risque opérationnel

Approche de mesure de risque utilisée pour évaluer les exigences de fonds propres à l'égard du risque opérationnel. Pour cette mesure, les activités sont réparties en secteurs d'activité prédéfinis d'une institution financière. L'exigence de fonds propres est calculée en multipliant le produit brut de chaque secteur d'activité par un facteur spécifique. L'exigence totale de fonds propres représente la moyenne sur trois ans des sommes des exigences de fonds propres de tous les secteurs d'activité pour chaque année.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

GLOSSAIRE (suite)

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Facteur scalaire

Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Perte attendue (PA)

Mesure sur une période d'un an du niveau de perte attendue sur un portefeuille donné. Elle est le produit des trois paramètres de risque de crédit, soit l'ECD, la PCD et la PD.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

GLOSSAIRE (suite)

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Risque de prix

Risque lié à la perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Risque supplémentaire (IRC)

Exigence de fonds propres supplémentaires liée au risque de défaut et de migration des positions comportant un risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

Valeur à risque en période de tension

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.